



Comité de bassin

Séance plénière

8 octobre 2015

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès verbal	3
3. Liste de présence	41

Comité de bassin

Séance plénière

8 octobre 2015

Diffusion

- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Jeudi 8 octobre 2015

(à 10 h au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU COMITE DE BASSIN

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 juillet 2015**
2. **Règlement intérieur :**
 - Amendement
3. **Révision du 10e programme d'interventions (2016-2018)**
 - Avis conforme du comité de bassin
4. **Territoires à risque important d'inondations (TRI)**
 - Cartographies Ile de Ré et Noirmoutier
5. **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux**
 - Sage Odet

INFORMATIONS DU COMITE DE BASSIN

6. **Compte-rendu des commissions**
 - Littoral du 15 septembre 2015 (un point spécifique sur le plan algues vertes)
 - Finances et programmation du 17 septembre 2015
 - Planification du 29 septembre 2015 (Sage Odet)
7. **Information sur l'état d'avancement de la mise à jour du Sdage**
8. **Mise en place de la COMINA**
9. **Points divers**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Mesdames, messieurs, bonjour. J'ai le plaisir d'accueillir à nos côtés :

- M. Jau, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ;
- Mme Steinfeld, présidente du conseil d'administration ;
- M. Chassande, Dreal (directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de la région Centre-Val de Loire ;
- M. Gutton, directeur de l'agence.

Nous pouvons maintenant commencer nos travaux.

M. le préfet :

Mesdames et messieurs, je salue les élus, les responsables administratifs de services divers et d'associations, aux représentants professionnels et tous ceux qui nous font l'amitié d'être présents à ce comité de bassin. Je salue également Mme Dumoulin, notre commissaire du gouvernement, ainsi que M. Fleutiaux, le Sgar (secrétaire général pour les affaires régionales).

Nous sommes à un moment charnière dans la discussion et la préparation d'un certain nombre de documents importants qui doivent fonder nos responsabilités pour les années qui viennent : d'une part le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) et d'autre part le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Depuis nos dernières rencontres, un travail important a été fait à la demande des uns et des autres pour essayer de rapprocher les points de vue parfois divergents à l'origine, ce qui est parfaitement compréhensible pour ne pas dire légitime. Suite à un certain nombre de réunions, d'échanges et de partenariats, les positions ont finalement pu évoluer sur un certain nombre de points et aboutir à des compromis, ce qui est toujours mieux que l'affrontement en fin de discussion. Cependant, cela mécontente parfois plus que cela ne contente. Ainsi, il faut faire preuve de diplomatie et d'acceptation de la position de l'autre et essayer de trouver un modus vivendi qui permet de se mettre d'accord sur l'essentiel. Notre objectif est bien de se mettre d'accord sur l'essentiel, ne pas se laisser perdre sur des points de détail – même s'ils apparaissent moins de détail pour certains que pour d'autres – et essayer de regarder toujours la ligne d'horizon le plus haut possible, lever notre niveau de jeu pour essayer de voir plus loin quels sont les vrais enjeux afin d'aboutir à des documents qui nous permettront de remplir des responsabilités importantes dans le domaine de l'eau.

Nous avons à régler des problèmes de cartographie en matière de protection contre les inondations. Les dernières fois que nous nous sommes rencontrés, il y avait eu notamment sur deux sujets – l'île de Ré et l'île de Noirmoutier – un certain nombre de désaccords et de contradictions. Un travail important a été fait. La discussion est bien avancée.

Les drames de la Côte d'Azur – avec une vingtaine de morts, des gens disparus, des dégâts incompréhensibles, inchiffrables pour le moment et beaucoup de douleur, de drame humain et d'interrogations sur les conditions de ces catastrophes qui se répètent – sont directement en lien avec les travaux des comités de bassin.

M. le président :

Je vois dans ces intempéries dans le sud-est le signe manifeste de ce que nous redoutons à l'avenir, à savoir le réchauffement climatique. Les quantités d'eau déversée correspondent à une Méditerranée un peu plus chaude à cette époque et donc avec une évaporation et des nuages beaucoup plus importants. Les présidents de comités de bassin participeront le 2 décembre à la COP 21 au Bourget, nous avons une tribune à signer sur ce sujet.

Vous avez dans vos dossiers les différentes manifestations intervenues sur notre bassin depuis pratiquement une année.

Mme Dumoulin va maintenant nous dire un mot sur l'avancée du dossier sur l'Agence française pour la biodiversité.

Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ :

Je vous ai parlé de la loi sur la biodiversité en juillet. La commission Développement durable du Sénat s'est prononcée sur le projet de loi. Concernant le sujet relatif à la gouvernance de bassin, la commission a voté une réforme des comités de bassin qui reproduit quasi à l'identique la réforme de juillet 2014. Par conséquent, cela ne changerait pas grand-chose à ce que nous avons mis en place en juillet 2014. Ainsi, deux approches caractérisent la question des comités de bassin, d'un côté, les amendements de l'Assemblée nationale pour un rééquilibrage à l'intérieur du collège des usagers et de l'autre côté, une version du Sénat qui valide ce qui a été mis en place par les décrets et les arrêtés de juillet 2014.

Par contre, le Sénat ne s'est pas réuni pendant le dernier trimestre sur le projet de loi. Nous attendons donc une lecture du projet de loi à la fin janvier. Nous avons pris du retard dans le calendrier par rapport à ce que nous espérions.

Concernant les conséquences sur la mise en place de l'Agence française pour la biodiversité, même si la loi n'est votée qu'à la fin du mois de janvier au Sénat, il reste encore suffisamment de temps pour faire la deuxième lecture dans le courant de l'année 2016. Ce qui permettrait d'avoir une loi votée avant la fin de l'année 2016 et une mise en place de l'Agence française pour la biodiversité au 1^{er} janvier 2017. L'agence peut toujours prendre son envol avant si les deuxièmes lectures sont votées très rapidement et que la loi est adoptée avant la fin de l'année 2016.

Sur le fond de la loi, concernant le vote en commission du Sénat, il n'y a pas eu énormément de changement. Les travaux de préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité se poursuivent en coordination avec les services de l'Etat et les collectivités. Dans cette agence, il y aura un pilier Etat, comme pour tout établissement public, mais également un pilier partenarial qui est clairement en lien avec les régions. Ce travail se poursuit actuellement. L'équipe de préfiguration a été renforcée en juin avec des acteurs qui sont sur des sujets un peu plus spécialisés. Il y en a un qui est plus en charge des questions sociales pour bien s'assurer que le quasi-statut des personnels sera mis en place dans les délais. Un autre est plus concentré sur la territorialisation et la mutualisation. Des acteurs bien définis travaillent maintenant sur les différentes thématiques. Nous avons toute une série de réunions régulières pour avancer sur tous ces projets.

M. ROUSSEAU :

A propos de la loi sur la biodiversité, l'adoption en première lecture avait conduit à l'intégration d'un amendement porté par l'ancienne ministre, Mme Delphine Batho, qui avait d'ailleurs fait cette annonce au comité national de l'eau. Cet amendement qui portait sur la création d'un quatrième collège est une revendication des associations, y compris de France Nature Environnement. Cet amendement n'a pas été repris au niveau de la commission Développement durable du Sénat. Pour nous, le compte n'y est pas dans la manière de désigner les représentants associatifs dans les différentes instances. Cela conditionne beaucoup le fonctionnement et l'engagement des militants associatifs qui sont les bénévoles des comités de bassin.

M. le président :

Nous allons diffuser un film qui va retracer les Trophées de l'eau qui ont été attribués le 1^{er} octobre 2015. J'en profite pour remercier le président et l'ensemble des membres du jury qui ont sélectionné ces trophées, parmi lesquels des actions à l'international se sont distinguées. Je remercie également le président de la commission Coopération internationale ainsi que M. Stein pour leurs actions.

[Projection d'un film réalisé le 1^{er} octobre à l'occasion de la remise des Trophées de l'eau]

M. le président :

Vous pouvez retrouver cette présentation sur Youtube. Nous aurons l'occasion, dans les séances à venir, de vous présenter un certain nombre de trophées pour voir ce qui a été réalisé.

M. GUTTON :

Je rappelle le mode de fonctionnement des boitiers qui vous ont été remis à l'entrée de cette salle. Nous avons noté à chaque fois qu'il nous manque quelques votes, donc il faut que chacun relise bien la notice à l'écran. A chaque vote, une diapositive apparaît à l'écran pour vous préciser les choix possibles :

- la touche 1 correspond à l'abstention ou le souhait de ne pas participer à un vote ;
- la touche 2 correspond au vote blanc ou la volonté de se démarquer du choix proposé ;
- la touche 3 : avis favorable
- la touche 4 : avis défavorable.

Il est important que nous puissions nous assurer du nombre de votants. Les personnes qui quittent la salle doivent rendre leurs boitiers ou donner un pouvoir si nécessaire au secrétariat qui est en bas de la salle. A la fin de la séance, il est nécessaire de restituer les boitiers pour que vous puissiez en disposer la prochaine fois. Le vote électronique va être généralisé.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU
9 JUILLET 2015**

Point n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous n'avons pas reçu de demande de modification écrite. Y a-t-il des interventions ?

M. SAILLARD :

Je suis le participant non identifié à la page 10 du compte rendu.

M. le président :

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets le procès-verbal au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 juillet 2015. Adoptée à la majorité (157 pour, 4 abstentions).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-12 du 8 octobre 2015.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – AMENDEMENTS

Point n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

Lors de la réunion de bureau, nous avons modifié le règlement intérieur pour valider le mode d'utilisation des boitiers électroniques lors des différents votes. Nous devons, en raison de ces amendements, procéder à l'adoption de ce nouveau règlement.

Par ailleurs, nous avons l'obligation de rechercher la parité dans la représentation des collectivités territoriales du comité de bassin au comité national de l'eau. Je vous demande d'approuver ces modifications du règlement intérieur.

Le vote est ouvert.

M. DORON :

Concernant les conditions de vote, aucun rapport nominatif de vote ne pourra être émis en considérant ce dispositif. Les moyens techniques auraient pu permettre un rapport nominatif des votes, ne serait-ce que pour traduire les grandes familles d'usagers votant par rapport à des décisions. En l'occurrence, le vote est minimisé.

M. le président :

Cela a été évoqué au bureau. Une très large majorité a préféré adopter ce que nous vous présentons.

- *Adoption du règlement intérieur modifié du comité de bassin. Adoptée à la majorité (151 pour, 2 contre, 5 abstentions, 4 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-13 du 8 octobre 2015.

RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018

Point n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission Finances et Programmation présidée par M. Le Goff s'est réunie le 17 septembre dernier, conjointement avec la commission Programme du conseil d'administration présidée par M. Gousset, pour préparer ce point de l'ordre du jour.

La commission a examiné les propositions d'évolution des modalités d'attribution des aides ainsi que les redevances.

Le conseil d'administration s'est ensuite réuni et a transmis deux projets de délibérations à notre comité de bassin afin de recueillir son avis conforme.

Mme la présidente du conseil d'administration va présenter ce projet de révision du 10^e programme.

Mme STEINFELDER :

Les délibérations du conseil d'administration de l'agence relatives aux taux de redevances et au programme pluriannuel d'intervention sont soumises à l'avis conforme du comité de bassin.

La révision qui vous est proposée porte sur les taux de redevances et l'augmentation générale des taux d'intervention de l'agence.

Les investissements publics ralentissent du fait de la crise et de certaines incertitudes au niveau des collectivités locales. Il nous appartient de donner un signal, d'avoir un effet de levier par rapport à ces investissements.

Par ailleurs, il nous faut continuer à rééquilibrer les redevances en faveur des usagers domestiques, comme cela nous a été demandé par la Cour des comptes et le gouvernement, et puis renforcer la sélectivité des aides autour des priorités du 10^e programme.

Il vous est proposé une diminution de 0,01 €/m³ de la redevance pour pollution auprès des usagers domestiques et de 0,01 €/m³ pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Cet effort va représenter une baisse de 10 M€ par an du montant des recettes de l'agence et se chiffrera à 25 M€ sur la période qui reste à courir jusqu'à la fin du 10^e programme.

La deuxième modification porte sur l'augmentation générale des taux des subventions. Elle est de 5 % sur le taux de base et de 10 % sur le taux majoré et le taux maximal, ce qui les porte à 40 % pour le taux de base, à 60 % pour le taux majoré et à 80 % pour le taux maximal.

M. Le Goff va présenter les travaux de la commission Finances et Programmation pour détailler davantage les propositions qui vous sont faites aujourd'hui et qui ont été adoptées par le conseil d'administration de l'agence le 24 septembre dernier.

M. Le Goff :

La commission Programme du conseil d'administration et la commission Finances et Programmation du comité de bassin se sont réunies pour examiner l'évolution des taux des redevances et des taux des aides.

Concernant les redevances, il est proposé de diminuer les redevances pour pollution et pour modernisation d'un centime d'euro par m³. Cela aura certainement des incidences sur nos recettes mais supportables sur trois ans.

A propos de l'augmentation des taux de subvention, notre volonté était de proposer sur cette période de trois ans une modification importante afin de donner aux collectivités l'envie d'investir dans un contexte de difficultés au niveau économique et de réorganisation territoriale avec la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) où les compétences eau et assainissement reviendront aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération en janvier 2018, au plus tard en janvier 2020. Ce sont les raisons qui nous ont poussés à vous faire cette proposition afin que nous puissions consommer les enveloppes qui proviennent des recettes.

L'agence va être renforcée dans certains domaines. Nous souhaitons qu'elle puisse travailler de façon conséquente, tout en sachant que l'État lui a demandé de réduire ses frais de fonctionnement et en même temps d'avoir des missions complémentaires. L'exercice est relativement difficile.

Au sujet de la biodiversité, l'agence verra également un élargissement de ses missions. Nous vous proposerons alors de nouvelles modalités concernant les nouvelles compétences de l'agence.

A propos des écarts entre les prévisions et la réalisation des redevances domestiques perçues, il est très difficile de procéder à des prévisions, la période de facturation n'étant pas sur les mêmes rythmes d'une année à l'autre. La baisse constatée des redevances industrielles est parfois liée également à la période de facturation.

Concernant la sélectivité des aides de l'agence, l'objectif d'augmentation des taux ne doit pas être seulement guidé par des considérations budgétaires. Nous souhaitons que cette sélectivité soit renforcée pour des actions prioritaires que nous allons retrouver soit dans le Sdage soit dans les Sage.

Au sujet des moyens humains nécessaires pour accompagner cette révision, nous souhaitons une simplification pour les collectivités et les industriels au niveau des dossiers de demande de subvention, qui nécessitent parfois trois types de dossiers (agence, conseil départemental et conseil régional). Notre souhait est de simplifier sur un seul type de dossier qui pourrait donner satisfaction à l'ensemble des collectivités parce que la partie administrative devient de plus en plus lourde et complexe.

A propos de la situation des autres bassins, chaque bassin est autonome et a ses propres priorités. Nous sommes dans une période où tout bouge autour de nous et il nous appartient de nous adapter mais non pas de subir.

La commission était favorable à l'ensemble de ces propositions (dix-sept voix exprimées, seize votes favorables, une abstention, pas de vote contre).

La commission mixte s'est également penchée sur une proposition de révision du document de cadrage des aides et de 53 fiches actions sur les 72 que comporte ce 10^e programme. Nous avons eu des discussions intéressantes sur l'évolution budgétaire et sur les consignes ministérielles relatives au financement, surtout sur la partie Ecophyto.

Une longue discussion a eu lieu avec les industriels et les agriculteurs sur la résorption des excédents de phosphore. Les représentants des agriculteurs devaient transmettre à l'agence des éléments de débat compte tenu de la longueur des observations qu'ils avaient à faire sur la révision du 10^e programme. Le temps qui nous était imparti était trop court pour examiner l'ensemble de ces questions.

Nous avons mis l'accent sur l'agriculture biologique qui n'était pas assez clairement rappelée dans l'ensemble de ces propositions.

L'échange a été pertinent entre les deux commissions. Nous avons pu croiser les éléments avec M. Gousset. Faire travailler les deux commissions ensemble s'avère plus intéressant que de travailler chacun de son côté. Je souhaite que nous puissions à l'avenir poursuivre ces travaux plus en amont même si la distance rend parfois cela compliqué. Nous faisons de nos différences nos richesses pour bien avancer.

M. GAULANDEAU :

Je représente les groupements d'agriculture biologique du bassin. Je rebondis sur la proposition de soutenir l'agriculture biologique. Cette année et les années qui viennent, les prévisions vont dans le sens d'une forte augmentation du nombre de conversions d'agriculteurs conventionnels qui veulent s'orienter vers l'agriculture biologique. Le soutien de l'agence dans cette circonstance serait tout à fait le bienvenu.

M. BEAUFILS :

Concernant l'évolution des taux de redevances proposés au vote, à la fois le gouvernement et la Cour des comptes avaient souhaité un rééquilibrage aboutissant à une diminution de la part totale des redevances payées par le consommateur domestique. Certaines orientations passées faisaient état d'une diminution du taux de la redevance plus importante que ce que vous proposez. La CLCV (consommation, logement, cadre de vie) considère que cela ne va pas dans le bon sens. Je ne méconnais pas les difficultés qui existent à vouloir à la fois augmenter les aides et puis diminuer une partie des recettes. Néanmoins, nous avons toujours considéré que le consommateur n'avait pas à payer une part aussi importante. Nous avons été rejoints par le Conseil d'État et le gouvernement. Il existe d'autres sources de financement à retrouver ou d'autres rééquilibrages à faire. C'est la raison pour laquelle la CLCV votera contre cette proposition de baisse des taux des redevances.

M. QUENOT :

L'UFC-Que Choisir rejoint totalement la position de la CLCV. Nous en avons discuté ensemble entre associations de consommateurs. Nous trouvons assez indécent de parler de rééquilibrage au profit des consommateurs. Il existe un problème de langage qu'il faudrait corriger très rapidement.

M. DORON :

Je souhaite revenir sur deux des cinq orientations qui ont conduit à la révision du plan, à savoir : conserver l'objectif de rééquilibrage des redevances et puis envisager des dotations supplémentaires seulement en faveur d'actions concourant au bon état.

Le premier élément de la délibération concerne la diminution des taux des redevances notamment pour les usagers domestiques. Le scénario initial a estimé à 77 % cette part dans le budget global des redevances recueillies. Or même avec cette baisse de 0,01 €/m³, le scénario conduit à une augmentation de la contribution des usagers à 79 % du montant total des redevances – je cite le rapport – soit une augmentation de 2 %. Si l'objectif était la volonté de conserver un rééquilibrage, nous en sommes loin.

Concernant le 10^e programme d'intervention de l'agence et notamment sur certaines aides, vous pouvez constater dans le domaine 3 que le plafond fixé par l'arrêté du 26 février 2013 encadrant le montant pluriannuel est de 853 M€ et qu'il est proposé de porter le total des dotations de 877,04 M€ à 905,05 M€. Je souligne un problème de cohérence avec le rapport de présentation. L'objectif qui est de s'appuyer sur le plafond fixé par cet arrêté est valable pour le domaine 1 et le domaine 2 mais pas pour le domaine 3.

Ça l'est d'autant moins si nous nous intéressons à quelques lignes en particulier, dont la ligne 21 qui intéresse la gestion quantitative de la ressource. Des dispositions fixées dans l'annexe 1 lèvent le moratoire sur le financement des retenues de substitution et sont censées encadrer et favoriser notamment la substitution et la réduction des volumes prélevés. Pourtant, l'aide demeure acquise pour des volumes supplémentaires prélevés, certes avec un encadrement et une diminution du

taux d'aide mais cela reste possible. Nous lisons à chaque page du rapport de séance qu'il s'agit bien, dans un projet territorial, de favoriser la substitution et la diminution des prélèvements notamment sur les bassins en grande difficulté. Nous nous apercevons que cette annexe 1 permet néanmoins de financer via l'aide des agences l'augmentation des volumes, ce qui est assez paradoxal.

Toujours sur l'irrigation, au niveau des redevances pour prélèvement, le scénario fait que la baisse est estimée à 4,9 M€, soit -12,8 %, sur la période 2013-2018. Parallèlement, il est proposé une augmentation de 100 % du niveau des dotations sur cette ligne 21, qui passerait en moyenne interannuelle de 17 M€ à 34,7 M€ sur la période 2016-2018, après révision du 10^e programme. Cela rejoint ma remarque initiale sur l'aspect rééquilibrage des redevances. Il s'agit bien pourtant de privilégier et d'envisager des dotations supplémentaires seulement en faveur d'actions concourant au bon état écologique des eaux.

M. GUILLAUME :

Il ne faut pas vous étonner que les associations de consommateurs interviennent plus que d'habitude, nous sommes en plein dans notre cœur de métier. Nous avons beaucoup de choses à dire sur ce 10^e programme. Je vais compléter, en plein accord avec les précédents propos de mes collègues.

Nous n'allons pas donner d'avis précis sur cette augmentation des plafonds d'intervention. Par contre, nous voulons à tout prix que cela soit dédié à du préventif mais non pas à toujours continuer à essayer de remplir un tonneau partiellement percé. J'en profite pour demander une clarification de ce qui est préventif et de ce qui est curatif. Par exemple, dans quelle catégorie se trouve une retenue d'eau ?

Ensuite, je lance un appel aux élus. Certains d'entre eux disent représenter les consommateurs. En l'occurrence, ils ont l'occasion de défendre les consommateurs, l'intérêt général, les particuliers, les ménages, les contribuables. Je les appelle à ne pas voter pour ce programme.

M. GILBERT :

Quand nous avons bâti le 10^e programme, il était prévu de ne pas toucher aux taux de redevances d'un bout à l'autre du programme. Nos dispositifs de distribution d'eau potable seront pratiquement totalement renouvelés dans les dix ans à venir sur l'ensemble du bassin. Les tuyaux ont 70 ans et fuient de partout. Par conséquent, nous avons besoin de financement très important dans les dix ans qui viennent. Ainsi, nous nous étions attachés à faire un programme complètement équilibré qui nous laissait en fin de parcours un fonds de roulement suffisamment important pour aborder cette phase de renouvellement de réseau de manière à ne pas faire augmenter trop les redevances. L'évolution du fonds de roulement est telle qu'aujourd'hui, nous pouvons nous permettre de faire baisser d'un petit centime le taux de nos redevances. Cela ne va pas beaucoup nuire au consommateur qui, néanmoins, n'en verra pas beaucoup l'avantage ; 1,20 € sur l'année, ce n'est pas bien grand-chose. Nos enfants et petits-enfants paieront cher. Je prévois dans les dix ans qui viennent des hausses de redevances considérables. L'État a ponctionné le fonds de roulement, les réserves que nous avons mises de côté pour prévoir l'avenir et travailler en bon père de famille. Nous avons prévu de faire ces travaux dans les dix ans qui viennent. Nous avons amassé une certaine somme ; il était facile de puiser dedans. Demain, ceux qui nous suivront auront des difficultés. C'est la politique du moment en France. Nos enfants et petits-enfants auront à rembourser 2.000 Md€ de dettes. Nous nous précipitons dans la même politique. Je voterai contre.

M. le président :

L'ARS (agence régionale de santé) est actuellement en train d'étudier les conséquences cancérigènes du relargage des microparticules dans les tuyauteries d'eau potable en PVC.

Mme STEINFELDER :

Le terme de consommateur est générique, je lui préfère celui d'utilisateur domestique. Cette redevance acquittée par les usagers domestiques intéresse les ménages mais également les

petites entreprises et les petits commerçants, les petites unités de production. Une population beaucoup plus large est concernée. Cette baisse de 2 centimes s'inscrit résolument dans une tendance. Nous n'allons pas cette fois-ci complètement arriver à un rééquilibrage. Toutefois, nous nous inscrivons dans une tendance à la baisse. Nous allons passer en dessous de la barre des 80 % pour ces usagers domestiques. D'autres bassins ont choisi des baisses plus conséquentes tandis que certains ont choisi la stabilité.

Nous avons fait des calculs. Si nous étions allés jusqu'à 10 centimes de baisse, nous aurions toujours eu 75 % de ce programme financé sur la redevance acquittée par les usagers domestiques et assimilés. L'assiette est très large. Il existe beaucoup de contributeurs à cette redevance. Nous donnons un signal fort de rééquilibrage comme cela nous a été demandé par le gouvernement et la Cour des comptes.

Par ailleurs, la soutenabilité financière de la mesure est acquise ; nous l'avons vérifiée. Les commissions ont travaillé à regarder ce point avec une grande attention, y compris après le prélèvement de 28 M€ dont nous sommes taxés pour 2015, 2016 et 2017. Nous avons encaissé plus de redevances que prévu.

Tout cela va bénéficier aux systèmes d'assainissement qui répondent aux priorités de notre programme d'intervention qui vise une amélioration de l'état des eaux. Nous passerons d'un taux de subvention de 35 % à 60 % pour les systèmes d'assainissement prioritaires. Vous disiez que cela bénéficie au domaine 1 et au domaine 2 mais par fongibilité asymétrique, cela pourrait également bénéficier au domaine 3.

Nous nous inscrivons dans la bonne trajectoire. Nous espérons à la fois que la baisse sera un signal fort vis-à-vis des usagers domestiques et que le relèvement des taux d'aide aura un effet de levier particulièrement important pour engager de nouveaux programmes notamment par les collectivités sur leurs réseaux de collecte des eaux usées. A l'issue de notre 10^e programme, il faudra évaluer l'effectivité cet effet de levier dans un contexte économique qui n'est pas complètement favorable.

M. SAILLARD :

Madame la présidente a remis les choses en perspective puisque nous avons tous, à l'intérieur du comité de bassin, tendance à ne voir que notre petit problème particulier. Nous perdons souvent la direction générale. C'est humain. Il faut de temps en temps recentrer les choses.

Quand nous parlons de paiement des redevances, les usagers domestiques englobent effectivement des entreprises et les services publics. Le service public bénéficie d'un budget de fonctionnement autonome. Par contre, les entreprises ont des comptes d'exploitation à équilibrer. Généralement, les entreprises sont obligées de répercuter dans leurs prix de vente les redevances et l'ensemble des charges prises sur le compte d'exploitation. Au bout du compte, le consommateur va payer. Certes nous pouvons aller acheter moins cher les mêmes produits ailleurs que dans nos régions. Nous aurons alors une perte de développement économique sur les territoires. Nous constatons cela tous les jours.

Nous avons largement participé à la commission Programme pour essayer d'améliorer et d'amender le projet. La partie agricole a demandé de retravailler les fiches que nous n'avions eues qu'une semaine avant. Il a été compliqué d'apporter toutes nos propositions de modifications en séance, nous aurions perdu beaucoup de monde en route. Les services de l'agence ont travaillé avec nos techniciens et quelques élus de la partie agricole pour éclaircir des points qui nous paraissaient très opaques et pour émettre nos suggestions quant à ces différentes fiches. Il ne s'agissait pas de prendre des décisions.

Concernant les orientations, nous avons beaucoup parlé des stockages d'eau. Je n'ai pas vu dans les fiches l'aide aux nouvelles ressources. Il faudra que M. Doron m'explique où il les a vues.

En revanche, nous avons bien mis en évidence dans nos demandes le fait de ne pas réserver dans les contrats territoriaux de gestion quantitative l'accès au taux de subvention de 70% aux seuls territoires en très fort déficit à plus de 30 %. Nous avons demandé plus d'ouverture. Certains territoires n'ont pas forcément des déficits globaux à ce niveau. Cependant, certains points d'un territoire peuvent nécessiter des interventions et la construction de retenues pour conserver une capacité de production et améliorer le milieu. Il ne s'agit pas d'une ouverture globale de la mesure mais d'un assouplissement qui renvoie à un travail de territoire. Nous demandons que dans

l'ensemble des interventions du programme, les besoins du territoire et une méthode de suivi des interventions au territoire soient pris en compte et non pas une gestion uniforme de toutes les interventions sur tout le bassin.

Pour conclure, la demande a également été faite d'avoir un lien plus fort avec les PDRR (programmes de développement rural régional) et surtout que les régions prennent dans leur PDRR les interventions de l'agence de manière à ne pas avoir des ouvertures par l'agence de l'eau et puis une fermeture par le PDRR parce que cela n'a pas été pris en compte. Il est préférable d'avoir une concordance entre tous ces documents de manière à mener à bien les projets sur les territoires, dans le but de garder de l'activité agricole mais surtout d'améliorer nos pratiques puis l'état du milieu dans lequel nous vivons.

M. GOUSSET :

Concernant ce débat récurrent sur le rééquilibrage des redevances, je rappelle que l'agence de l'eau fonctionne sur le principe de la mutuelle. Il y a vingt ans, une grosse partie des financements partaient pour les stations d'épuration des collectivités. Puis, il y a eu le PMPOA (programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole). Il y avait un coup de collier à donner dans le domaine agricole, cela a été fait. Avec la directive ERU (eaux résiduaires urbaines), nous avons remis un gros coup de collier sur les stations d'épuration des collectivités. Actuellement, nous nous attendons à remettre un gros coup de collier sur les réseaux de collecte des eaux usées.

Nous sommes une mutuelle. Cela ne me choque pas que nous ne fonctionnions pas selon un régime intangible et qui relève de la posture du 80/20. Si les industriels étaient dans une posture corporatiste, ils ne voteraient pas non plus pour ce programme. Les tableaux en communication indiquent que la branche industrielle va payer 221 M€ de redevances. Elle va être dotée de 128 M€. Nous n'allons récupérer que 50 à 56 % du montant que nous allons mettre dans la caisse pour aider l'animation des territoires qui sont les grands gagnants de ce programme. L'augmentation des aides de 70 à 80 % ne va profiter ni aux industries ni à l'agriculture mais aux animations, aux Sage, aux CLE, aux formations et aux sensibilisations d'une part. D'autre part, cela va aller dans des réseaux qui n'ont pas été maintenus en bon père de famille depuis soixante ans alors que les collectivités devaient amortir ces réseaux et mettre de côté l'argent nécessaire pour le faire. Nous allons maintenant contribuer à rembourser ces défauts de fonctionnement alors que nos entreprises s'engagent à amortir et à mettre en œuvre les bonnes pratiques.

M. BURLOT :

Nous n'allons pas remettre à chaque fois le couvert sur le débat sur les redevances. Nous sommes dans une révision. Il y aura un 11^e programme. Il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle que nous ayons finalement plus de recettes et que les dépenses ne suivent pas le rythme que nous aurions bien voulu. Cette situation est sans doute liée aux difficultés économiques du moment. Les collectivités peinent à investir. Il faut prendre acte de cette situation qui peut également être liée à une augmentation de la population du bassin. Les collectivités sont obligées de faire des efforts supplémentaires.

J'apprécie beaucoup l'effort qui est fait sur l'assainissement individuel et notamment sur les zones dites à risque environnemental avéré. Il existe un vrai chantier à ce niveau. En Bretagne, sur toutes nos communes littorales, nous avons un problème majeur de mise en conformité des assainissements individuels. Il s'agit presque du chantier prioritaire de la Bretagne en ce qui concerne la qualité des eaux estuariennes. Il s'agit d'un vrai sujet en termes de mobilisation et d'incitation des collectivités. M. Le Goff connaît bien le sujet. L'effort que nous allons fournir devra être conséquent, il faut en avoir bien conscience.

En Bretagne, les chambres d'agriculture ont fait remonter un certain nombre de propositions sur des sujets spécifiques agricoles, concernant par exemple des couvertures de fosses. Je souhaiterais que nous puissions les examiner, voir comment nous pouvons intégrer cela ou pas dans une négociation plus globale. Néanmoins, une vraie attente existe.

Je souhaiterais également que nous maintenions nos efforts financiers de soutien à l'éducation à l'environnement par les associations, qui constitue un vrai sujet de mobilisation si nous avons envie de convaincre de l'intérêt de la préservation de ces captages.

Enfin, au moment où la loi NOTRe se met en œuvre, nous constatons que les moyens des départements et des régions ne vont pas aller en augmentant. Nous assistons même parfois à des retraits de financement sur des politiques de l'eau. Il existe beaucoup d'attente dans le monde de l'entreprise et des réseaux par rapport à la modernisation des stations. Nous souhaitons que ce coup de main supplémentaire permette de relancer les travaux. Le système financier de l'agence de l'eau fonctionne globalement bien dans un contexte difficile. Si nous ne parvenons pas à dépenser notre argent, d'autres s'occuperont de le dépenser pour nous. Nous avons plutôt intérêt à nous mobiliser sur ce sujet.

M. LEFORT :

Je suis conseiller départemental de la Haute-Vienne. Les organismes de consommateurs trouveront au moins un élu qui votera contre ce 10^e programme d'intervention. Je fais miennes les raisons qui ont été développées par les représentants des consommateurs. A celles-ci, je rajoute des raisons propres à mon département. Nous avons un mécanisme de prélèvement des redevances qui est d'une grande simplicité. En revanche, au moment de la distribution des retours des financements de l'agence, nous avons une véritable usine à gaz qui est montée de telle sorte qu'il existe une grande différence entre les retours sur certaines régions. Nous sommes en tête de bassin. Nous avons une eau de qualité dans les cartes que le président Pélicot nous a présentées le 8 septembre à Limoges lors de la commission territoriale Vienne et Creuse. Nous avons des agriculteurs qui ne sont pas de grands céréaliers et qui sont plutôt respectueux de l'environnement.

Les canalisations sont entretenues régulièrement à Limoges. Nous ne sommes sans doute pas parfaits mais nous avons la chance d'être au moins une région à l'agriculture raisonnée et au milieu naturel protégé. Nous avons un taux de retour sur les redevances qui est très faible. J'attends toujours les chiffres qui devaient m'être communiqués. Limoges la rouge est une ville où la solidarité a un sens et nous savons la pratiquer. Cependant, la solidarité du pauvre vis-à-vis du riche finit par lasser. Il faudra vraiment que dans l'usine à gaz des redistributions des redevances, vous pensiez à faire en sorte que nous ayons un petit peu plus que ce que nous avons actuellement.

M. le président :

Les chiffres que je vous ai promis lors d'un passage à Limoges vont être compilés et nous allons vous les donner. Vous allez avoir des surprises. Nous verrons les résultats.

M. MORIN :

Je souhaite revenir sur un certain nombre de fondamentaux vu ce qui a été exprimé jusqu'à maintenant. Nous sommes bien ici pour essayer de solutionner les problèmes à la source, de prioriser le préventif. Les questions agricoles ont été abordées globalement. Une loi pour la mise en place de l'agroécologie a été votée au Parlement. L'agriculture bio est la mieux que nous puissions faire actuellement. Il pourrait y avoir mieux demain. En attendant, il faut au moins la prioriser. Nous sommes également sur des fondamentaux qui ne sont remis en cause dans aucune assemblée, dont le principe pollueur-payeur et que les budgets de l'eau soient affectés à l'eau. Nous ne sommes pas ici pour affecter le budget de l'eau au développement économique lié à l'emploi et à l'aménagement du territoire. Nous devons et pouvons être complémentaires mais nous ne faisons pas du développement économique qui est du ressort de l'État, des collectivités, des contrats de plan, des fonds européens, etc.

L'observation de la Cour des comptes est assez claire. Il peut y avoir de nombreux critères de redistribution. J'ai apporté tant, je veux tant... Nous sommes ici pour prioriser et cela se fait en comité de bassin et en conseil d'administration. C'est soumis à la plus grande transparence. Tout le monde peut à un moment saisir le tribunal administratif si le règlement n'est pas respecté. Si les règles ne sont pas bonnes, elles peuvent être changées. Nous sommes ici pour faire de la mutualisation et de la solidarité sinon nous passons à côté.

M. ROUSSEAU :

Au niveau du rendement des redevances, je constate une erreur de prévision positive pour les usagers domestiques mais négative pour pratiquement tous les secteurs économiques, à

l'exception des redevances pollutions diffuses mais cela résulte de la modification de la règle. La prévision sur six années n'est pas simple. Il faut prendre en compte la complexité de ce système. En particulier, déterminer des niveaux de redevances sans se préoccuper des niveaux d'utilisation des moyens financiers générés, c'est extrêmement dangereux. Les moyens générés dépendent également des acteurs qui vont s'engager, qu'ils soient agriculteurs, industriels ou représentants des communes et des villes. Il s'agit d'un exercice compliqué qui est fait lors des commissions. Des pièges se cachent dans les détails. Il est difficile d'arriver à équilibrer cela quand on fait de la prévision. Un certain nombre de facteurs peuvent changer dans un an, dans deux ans ou dans trois ans.

Concernant le principe pollueur-payeur, le système des agences dépasse la notion de mutualisation. S'il fallait rectifier le principe pollueur-payeur, c'est au regard non pas de ce que l'on apporte mais au regard des contaminations et des dégradations que l'on fait. Comment comparer la dégradation d'une pollution industrielle à la dégradation d'une pollution agricole ou urbaine alors qu'il s'agit de molécules très différentes ? Il s'agit d'un exercice difficile mais la volonté de rééquilibrage doit exister. Actuellement, des redevances qui ne rapportent absolument rien nous valent les critiques de la Cour des comptes et d'autres structures. Je pense aux redevances sur les barrages, sur le défaut de continuité. Il existe deux niveaux de responsabilité, le premier au niveau de l'Assemblée nationale qui détermine les seuils et le second au niveau du comité de bassin qui fait des choix dans ces seuils. Le compromis résulte de tout cela.

Nous sommes dans une révision à mi-parcours. Il fallait rediscuter du problème des niveaux des redevances au début du programme. Nous n'étions probablement pas allés suffisamment loin quand nous avons commencé les discussions sur le 10^e programme. Néanmoins, cet objectif de réduction était sorti.

Concernant le problème du prévisionnel au niveau de la redevance domestique, si le nombre d'habitants augmente en l'espace de six années, le rendement financier se met obligatoirement à augmenter. Si des problèmes sont résolus au niveau des industriels, les quantités de pollution générées diminuent donc le rendement financier diminue. Tout cela fait partie de la complexité du système. Nous sommes peut-être arrivés à un moment où, dans ce 10^e programme, il faudrait revisiter un certain nombre d'éléments fondamentaux qui fondent la politique de l'eau et son organisation. Au fond, nous pourrions en avoir besoin.

J'ai voté pour la réduction d'un centime en conseil d'administration et en commission des Finances. Cela me paraissait une position de sagesse par rapport à des moyens que nous aurions des difficultés à dépenser. Je reste dans cette position par rapport à cette question.

Personnellement, je ne crois pas que l'on puisse considérer que ce 10^e programme va introduire la révolution par rapport à la résolution des problèmes de l'environnement même si je vote pour. Vous pouvez penser qu'il s'agit d'une contradiction majeure.

Ensuite, la question du statut des fiches se pose par rapport à un vote sur cette révision du 10^e programme. Le document du comité de bassin contient des fiches. Nous en avons longuement discuté. Il est extrêmement difficile de suivre le parcours des fiches, surtout sur des sujets comme les retenues de substitution. Voter le programme aujourd'hui revient-il à voter pour les fiches également ? Les fiches constituent un élément extrêmement important puisqu'elles déterminent les modalités de prise de décision et d'aide financière. Nous avons par exemple un objectif de faire passer les taux de 35 à 40 %, de 50 à 60 % et de 70 à 80 %. Quand je prends la fiche sur les retenues de substitution, je vois 70 %. Si le programme est voté, nous allons passer les subventions qui étaient à 70 à 80 %. Allons-nous le faire dans le cas des retenues de substitution ?

M. BODARD :

L'histoire du centime me paraît un peu dérisoire et manque de vision globale. Sans l'augmentation des financements, il en serait autrement. Aujourd'hui, nous sommes réunis ici avant tout pour un objectif qui est la ressource, sa qualité et sa quantité. Nous sommes dans un contexte où les collectivités locales ont de plus en plus de difficultés, pas toujours financières d'ailleurs ; beaucoup d'interrogations subsistent autour de la loi NOTRe : avec qui vont-elles travailler demain ? Cela ne pousse pas à faire un plan pluriannuel d'investissement très précis. J'avais demandé en conseil d'administration que l'on puisse évaluer à un moment donné l'apport de cet effet de levier supplémentaire de plus 10 %, à la fois en matière d'engagement sur les travaux par rapport à la qualité de l'eau et donc à la ressource et puis en termes de moindre augmentation des tarifications

d'eau des collectivités qui ont investi. Le consommateur voit la facture d'eau au global et pas que la taxe de l'agence de l'eau.

Je vous prie d'arrêter avec cet argument de « ceux qui n'ont rien fait depuis soixante-dix ans ». Beaucoup d'élus ont cumulé les mandats dans le temps mais j'en connais peu qui soient là depuis soixante-dix ans. Par contre, j'en connais des nouveaux qui sont très touchés par les problèmes environnementaux, qui vont participer et même développer sur leur agglomération des initiatives par rapport à la COP 21 et qui ont envie de bien faire. Ils ne sont pas forcément responsables de l'inaction de leurs prédécesseurs.

M. DEGUET :

Je vais intervenir sur les sujets des recettes, des dépenses et de la méthode. Concernant les recettes, nous ne devons pas poser le problème en termes d'usager mais d'usage, ce qui est différent. Poser le problème en termes d'usager revient à désigner des catégories comme responsables. Nous nous retrouvons à attendre un retour sur ce que nous avons donné. Il existe les écosystèmes qui ne cotisent pas du tout et sur lesquels une certaine somme d'argent est renvoyée. N'y a-t-il pas un intérêt à prévenir le problème des écosystèmes pour tout le monde, y compris pour les industriels et les agriculteurs ? Le fait que l'écosystème soit en bon état ne présente-t-il pas des avantages qualitatifs et même parfois quantitatifs pour l'ensemble des catégories ? Les éléments de « je donne tant, il me revient tant » occultent complètement une caractéristique très fondamentale des agences qui est d'intervenir sur la ressource et sur la qualité du milieu.

Ensuite, nous avons une vraie difficulté. L'agence nous propose une baisse des taux pour deux redevances. Certes, cela va dans le sens d'une volonté de rééquilibrage. Sur la masse globale, comparé au 9^e programme, cela se traduit par une déviation très faible puisque nous passons de 80 à 79 %. Par contre, par rapport à ce que nous avons prévu au début du 10^e programme avec une intention forte, nous passons de 77 à 79 %. C'est un peu paradoxal. Beaucoup d'entre vous ont déjà expliqué la différence entre les taux et les assiettes ; chacun individuellement va payer un peu moins mais comme l'assiette est plus grande, dans l'équilibre, cela finira par donner un peu plus. Il faudra faire attention à ces questions dans le 11^e programme. Si nous sommes amenés à sous-estimer l'assiette pour certaines redevances, il faudrait aller un peu plus loin.

A propos des dépenses, quelqu'un a dit qu'il faut se poser la question de l'avenir. Il est important qu'une institution comme la nôtre ne subisse pas seulement la conjoncture. Nous ne pouvons pas uniquement constater que des travaux ne se font pas parce que les collectivités sont en difficulté. Il faut réagir. Il n'existe pas beaucoup d'autres leviers que d'augmenter les taux d'aide de manière à arriver à débloquer des travaux, des activités avec des ressources inférieures. Je pense que nous sommes tous favorables à cette augmentation des taux d'aide. En tout cas, je n'ai pas entendu de position contraire.

J'apprécie que le domaine 1 ait été augmenté au maximum. Malgré les effets de fongibilité, le domaine 1 ne peut pas récupérer ce qui reste des domaines 2 et 3. Si nous ne l'augmentons pas maintenant, nous ne parviendrons jamais à y revenir si nous avons des besoins. Ensuite, le domaine 1 inclut l'animation et l'intervention territoriale. Nous sommes dans une période où nous avons absolument besoin d'avoir de l'animation sur le terrain. Cela permettra d'accéder à la demande de M. Burlot de ne pas sacrifier l'animation.

Au sujet de la méthode, je préférerais voter une révision du 10^e programme en ayant connaissance de toutes les fiches. 53 fiches sur 72 sont stabilisées, ce qui signifie que 19 fiches ne sont pas passées. Nous sommes sur un exercice un peu difficile. Certes, nous avons à donner un avis seulement sur le programme, notamment document de cadrage des aides. Toutefois, personne ne peut nier que le fait d'avoir les fiches aide à donner un avis sur le document de cadrage des aides.

Je vais voter pour. J'ai souhaité que la révision du 10^e programme soit votée pour que nous puissions appliquer un certain nombre de mesures importantes. Nous faisons là un acte de foi dans la commission. J'espère bien que cette confiance sera honorée sur le fait que les blocages par rapport aux actions d'information et de sensibilisation conduites par certaines associations soient levés. Comme je n'ai pas la fiche modifiée, j'ai un peu de peine à savoir si les questions de plafond seront réglées. J'ai constaté une volonté d'examiner la question. A priori, je fais confiance.

Concernant les fiches « agriculture », je fais également confiance sur le fait que les orientations globales seront respectées et que nous n'allons pas nous retrouver avec des détails qui

changeront la nature du programme. En particulier, je souhaite que toutes les notions de substitution, d'amélioration de la qualité et de programme territorial figureront bien dans la fiche et qu'elles ne soient pas atténuées. J'espère particulièrement qu'il n'y aura pas la moindre possibilité de passer des augmentations de prélèvement à l'intérieur de ces fiches.

Toujours à propos d'agriculture, M. Saillard a parlé de coordination entre la gestion des fonds FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) et l'agence de l'eau. Le domaine de l'agriculture biologique posera problème. Ce ne sera pas le fonds FEADER qui sera insuffisant mais plutôt la quote-part de l'État. Le financement de l'agriculture biologique est composé des trois quarts FEADER et du quart État. Si le quart État n'est pas disponible, les trois quarts FEADER ne seront pas débloqués. Ainsi, trouver une contrepartie locale devient absolument nécessaire. Si l'État ne fournit pas sa part, l'agence de l'eau est sollicitée dans le cadre de ses politiques. J'espère que ces questions seront réglées dans la fiche.

M. LE GOFF :

L'eau est un bien commun alors que chacun se positionne suivant son pré carré et son château. Pour répondre au collège des usagers, je rappelle que sur le budget de l'eau et de l'assainissement, nous sommes sur des budgets annexes, donc c'est le service qui encaisse les recettes et paie les dépenses. Il s'agit d'un budget équilibré. Tout comme vous, dans un contexte économique difficile, nous sommes attachés à ce que les impôts n'augmentent pas, à ce que le service soit maintenu malgré les compétences que l'État transfère aux collectivités sans transfert de recettes, que ce soit sur la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ou au niveau du changement des rythmes scolaires. Nous sommes également dans une période où les collectivités locales comme les conseils départementaux et régionaux orientent leurs politiques de l'eau et de l'assainissement compte tenu des difficultés budgétaires.

Que l'agence redistribue ce qu'elle collecte est une très bonne chose. Cela nous permettra de préparer l'avenir et d'anticiper. Les élus n'ont certainement pas tous la même volonté. Il faut parfois savoir investir. Cela a des coûts. Chez nous, les nouvelles normes de rejet dans un milieu sensible vont nous obliger à faire une station d'épuration pour 11 M€. A un moment, un rejet en mer nous a été imposé pour 7 M€ sans financement. Les discussions sont en cours. S'agissant de budget annexe, nous essayons de faire en sorte qu'il y ait le moins d'incidence possible sur la facture de l'utilisateur. Il s'agit de protéger le milieu naturel dans des espaces qui sont d'une grande qualité pour la biodiversité. L'agence aura un travail à faire.

Nous sommes également des consommateurs très sensibles à ce domaine. La décision qui va être prise aura une incidence non négligeable sur les factures de l'utilisateur domestique ou du fermier. Nous avons fait des simulations et des calculs.

Les travaux de mise aux normes font suite aux nouvelles réglementations. Les critères étaient bien moins nombreux il y a cinq ou dix ans quand des analyses d'eau étaient effectuées. Les rejets des stations d'épuration ne sont plus comparables. Toute cette réglementation nous demande de pousser au maximum la qualité. Nous devons trouver les moyens. L'exercice est complexe.

Concernant la redistribution des aides, pour une agence aussi grande que la nôtre, il faudra sans doute vingt ans pour apprécier si la collecte a été bien redistribuée. Il faut surtout regarder si nous avons préservé la qualité et l'équilibre de notre environnement pour les générations futures, sans opposer le monde urbain au monde rural. Il s'agit d'un ensemble qui vit sur un territoire. L'agriculture et l'entreprise sont une richesse. En Bretagne, dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes mis en place par l'État du temps de M. Fillon, nous travaillons ensemble. Les discussions sont parfois très dures mais nous nous parlons. Il s'agit avant tout d'un contrat de confiance que nous devons avoir les uns avec les autres sur l'eau qui est une richesse commune. Cette période est compliquée. Soyons solidaires. Faisons en sorte que notre territoire puisse avancer. La loi NOTRe est en train de nous bousculer dans un pas de temps très court. Nous devons nous adapter à aller très vite.

Chaque fois que nous ouvrons le robinet, que nous allons pomper l'eau puis rejeter dans le réseau d'eaux usées, nous sommes des pollueurs. Il faut avoir le courage de le dire. L'agriculture est en pleine mutation. Les prélèvements qui sont faits pour certaines cultures ne vont pas être diminués d'une année à l'autre. Il faudra le temps de trouver une nouvelle culture et un nouveau marché. C'est supportable. Il faut s'adapter, expérimenter dans un contrat de confiance.

Certes nous n'avons pas toutes les fiches aujourd'hui. Je vous rejoins sur la méthode de travail. Laissons le temps à l'agence de s'adapter. Je fais confiance au directeur et à toute son équipe. Ils sont dans une période de surcharge de travail avec le Sdage. Cette période est compliquée mais je sens que la volonté existe.

Au sujet de l'assainissement non collectif, la position de l'agence va être primordiale pour fédérer l'ensemble des collectivités au projet d'assainissement non collectif où le travail à faire est très conséquent.

Nous devons certainement regarder l'agriculture biologique de près mais nous devons également voir comment nous pouvons intervenir au niveau de l'entretien de l'espace et particulièrement sur les zones humides prioritaires. Le système des MAE (mesures agro-environnementales) n'est pas du tout adapté pour maintenir ces zones humides qui n'ont pas d'intérêt économique mais qui, sur le plan environnemental, ont un intérêt capital.

L'engagement de l'agence sur l'éducation à l'environnement est indispensable, autant pour les enfants que pour les collectivités. Il pourrait y avoir un moyen, au travers des nouvelles dispositions de l'organisation du temps scolaire, de faire connaître l'agence mais également de faire prendre conscience aux enfants de cette richesse qu'est l'eau. Préparons l'avenir en toute confiance en échangeant. Faisons en sorte que nos différences ne nous opposent pas mais servent l'intérêt général qu'est l'eau.

Mme STEINFELDER :

Je remercie tous ceux qui ont participé aux commissions pour préparer cette révision du 10^e programme. Il a fallu des heures et des heures de travail pour arriver à ce résultat. Participer aux commissions permet de bien comprendre les enjeux et d'apprécier chaque petit pas qui est fait. Certes, on peut penser que nous n'allons pas assez loin dans la réduction des taux de redevances pour les usagers domestiques. Néanmoins, il s'agit d'un effort important de 25 M€ sur ce qui nous reste de 10^e programme. Nous sommes dans une tendance positive. Il faut penser dans ce sens lorsque vous voterez tout à l'heure.

L'augmentation de la participation de l'agence dans ses financements est un effet de levier que nous cherchons à avoir. Je crois que nous allons dans le bon sens. Aujourd'hui, vous allez vous prononcer sur la modification des taux des redevances et la modification du montant de la participation de l'agence pour les aides. Nous ne parlons pas des fiches actions qui sont du ressort du conseil d'administration. Elles vont être travaillées cet après-midi dans ce lieu même pour pouvoir être présentées à un prochain conseil d'administration. Aujourd'hui, nous sommes dans le document de cadrage et dans ces deux modifications qui concernent notre 10^e programme d'intervention. J'ai bien entendu tous les arguments et les différentes positions. Il faut penser solidarité et avenir. La qualité de l'eau est un bien commun que nous avons tous à cœur d'obtenir. Les zones humides sont extrêmement importantes en matière de biodiversité mais également en termes de lutte contre les inondations. M. le préfet a rappelé tout à l'heure les événements dramatiques que connaissent régulièrement les régions du sud de la France. Il existe derrière tout cela un bien commun et une action de solidarité à mener. Je vous invite à avoir tout cela en tête lorsque vous vous prononcerez.

M. le président :

Si nous ne votons pas ce programme, nous resterons sur l'ancien programme non modifié qui est certainement moins intéressant que celui que nous vous proposons en matière de redevance, cela représente sur trois ans 25 M€ de perception en moins, ce qui n'est pas négligeable. Je soumetts au vote les taux de redevances. Le scrutin est ouvert.

- *Avis conforme. Taux des redevances 2016-2018. Adoptée à la majorité (144 pour, 15 contre, 4 abstentions, 1 vote blanc).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-14 du 08 octobre 2015.

M. le président :

Je sou mets au vote le programme d'intervention ainsi modifié. Le scrutin est ouvert.

- *Avis conforme. Révision du 10^e programme d'intervention. Adoptée à la majorité (141 pour, 10 contre, 10 abstentions, 3 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-15 du 08 octobre 2015.

TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

Point n°4 de l'ordre du jour

M. le président :

Sur les territoires à risque important d'inondation, des stratégies locales seront mises en place pour compléter les objectifs et mesures applicables à l'ensemble du bassin du futur plan de gestion des risques d'inondation.

La commission Inondations, présidée par M. Dougé, a décidé d'organiser une consultation écrite sur la cartographie des territoires à risque d'inondation important de La Rochelle – île de Ré et de Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts.

M. Dougé va présenter une synthèse des résultats de la consultation relative au territoire à risque important d'inondation de l'île de Ré.

M. DOUGÉ :

Je voudrais revenir sur les intempéries de ce week-end dans le sud de la France. Même si l'évènement qui a touché la Côte d'Azur est un phénomène méditerranéen que fort heureusement nous ne pouvons connaître sur notre bassin, j'en tirerais néanmoins un enseignement par rapport aux travaux de notre commission qui s'est penchée sur la question de l'inondation depuis cinq ans et qui a examiné 22 cartes de territoires à risque important. Je pense notamment aux remarques assez fréquentes mais justes de l'ARS concernant la situation des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou des établissements des personnes à vulnérabilité. Ces questions ne sont pas neutres quand nous nous les posons à froid dans nos commissions. Quand je vois qu'à l'issue d'un évènement aussi exceptionnel, des gens sont morts parce qu'ils ont pensé plus à sauver leur voiture dans un parking souterrain que leur propre vie ou bien que des personnes âgées sont mortes dans un rez-de-chaussée d'un EHPAD, je me dis que dans les travaux que nous menons depuis cinq ans, il y a encore du chemin à faire pour que la culture du risque d'inondation soit bien intégrée auprès de la population, auprès de tous ces établissements et auprès de tous les élus que nous sommes.

Nous allons revenir sur les cartographies de deux territoires à risque important d'inondation : La Rochelle – île de Ré et Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts. Ces cartographies ont été examinées par notre commission plan Loire, Inondations une première fois le 19 juin 2014 pour La Rochelle – île de Ré et le 21 novembre 2014 pour Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts. Elles ont été parmi les dernières à être examinées sur un total de 22 territoires.

L'examen de la cartographie de Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts, programmé pour la séance du comité de bassin du 11 décembre 2014, a été repoussé pour tenir compte du souhait des collectivités locales de disposer de cartographies convergeant avec celles issues des études réalisées dans le cadre du PPRL (plan de prévention des risques littoraux) de l'île de Noirmoutier.

Lors du comité de bassin du 9 avril 2015, M. le préfet coordonnateur de bassin a annoncé que les services de l'État travaillaient à mettre ces cartes en cohérence avec celles présentées aux élus dans le cadre de l'élaboration de ce PPRL. Lors de la réunion de la commission Inondations, plan Loire du 26 juin dernier, le délégué de bassin a exposé aux membres de notre commission les modalités d'actualisation envisagées sur ces cartographies. Notre commission, après discussions,

a rendu un avis favorable au principe de mise en cohérence sur l'évènement de fréquence moyenne pour l'île de Ré et Noirmoutier et sur l'évènement extrême correspondant au scénario avec changement climatique à l'horizon 2100 pour l'île de Ré.

La commission, ne pouvant se réunir avant le prochain comité de bassin - c'est-à-dire aujourd'hui - a demandé qu'une consultation écrite de ses membres soit organisée avant que la synthèse des avis de ces mêmes membres soit présentée en séance ce 8 octobre. J'ai exposé ces faits lors de la dernière séance du comité de bassin du 9 juillet. Les cartes ont abouti pendant l'été. Une consultation a donc été lancée en direction des membres de la commission Inondations, plan Loire le 10 septembre. A l'issue, dix avis sont parvenus aux instances de bassin : un provient du collège des collectivités, deux des usagers professionnels, un des usagers non professionnels, quatre du collège État et deux des membres de la CIPL (commission Inondations, plan Loire) non-membres du comité de bassin représentant les associations de sinistrés des inondations. Parmi les membres du comité de bassin siégeant en CIPL, six avis sont positifs, un ne formule pas de remarques particulières et un est négatif mais uniquement sur le TRI (territoire à risque d'inondation) Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts.

Les avis exprimés par les associations de sinistrés, sans s'opposer à ces cartographies, ne sont pas conclusifs mais éclairent le débat en plusieurs points :

- en plaidant pour plus de cohérence entre les PPR (plan de prévention du risque) d'un même secteur, le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) et la stratégie locale de gestion des risques d'inondation ;
- en regrettant l'absence de prise en compte du changement climatique pour la cartographie de la partie insulaire du TRI de Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts, argument également avancé par les usagers non professionnels, ceci tient à ce que le PPR ait été lancé avant la circulaire de juillet 2011 enjoignant à cette prise en compte dans les PPR littoraux ;
- en regrettant les incompréhensions pour la future stratégie locale, qui peuvent naître d'une mauvaise explication des fondements scientifiques des scénarii qui ne s'appuient pas directement sur les données historiques scénario extrême et scénario avec changement climatique pour le littoral.

Les avis positifs sont motivés par l'intérêt qu'il y a à rapprocher les cartographies du TRI à celles des PPR dans un souci de cohérence et de lisibilité pour les acteurs du territoire.

L'avis négatif ne porte que sur le TRI de Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts. Il évoque le fait que les cartes sur l'aléa moyen issues d'un PPR pas encore arrêté sont contestées par la communauté de communes de l'île de Noirmoutier. S'agissant de la cartographie des aléas extrêmes, il considère que la méthodologie n'est pas connue de la collectivité dans les détails. Il récuse l'application de ruines d'ouvrage dans la mesure où l'étude de dangers réalisée en 2013 ne prévoit aucun scénario de cette nature.

Ces éléments reprennent les arguments développés par la communauté de communes dans les délibérations qu'elle a prises lors de la consultation des parties prenantes sur la précédente cartographie des TRI en 2014 dans le cadre de la consultation du PGRI et encore tout récemment lorsqu'elle a été saisie par M. le préfet de Vendée sur la nouvelle cartographie.

M. le préfet coordonnateur du bassin ou M. le délégué de bassin pourront nous apporter un éclairage sur ces différents points avant que le comité de bassin ne se prononce.

Les avis exprimés lors de cette consultation, après publication de ces nouvelles données, rappellent fidèlement les positions prises et les arguments développés lors de la réunion de la commission Inondations, plan Loire qui s'était tenue le 21 novembre 2014.

M. QUILLET :

Il est difficile pour un élu, quand il est président de la communauté de communes de l'île de Ré et vice-président du conseil départemental de Charente-Maritime, de prendre la parole sur les problèmes de risques suite aux événements de Nice. Ce matin, je suis venu en voiture. Il y avait un accident sur l'autoroute. J'ai tout à fait compris que les accidents de la route font 3.500 morts par an mais je ne suis pas descendu de voiture pour autant. J'ai tout de suite ralenti. Les élus dont je fais partie considèrent que la culture du risque est insuffisante. Nous l'avons vu à Nice. La réflexion sur l'anecdote d'aller sauver sa voiture quand l'eau monte est très bonne. J'étais dans ma maison avec 50 cm d'eau. J'ai vu partir mon fils, que j'ai été content de rattraper au dernier moment.

Mes grands-parents disaient que les jeunes avaient oublié la culture du risque parce qu'ils n'ont pas eu d'événements. La France s'est réveillée avec Xynthia en 2010. Nous sommes en train de traduire une politique d'inquiétude et d'essayer d'y faire face. Contrairement à d'autres pays, notre décision pour l'instant consiste à recenser les problèmes. Nous tombons sur plusieurs difficultés. Nous n'avons pas la culture du risque. Les expertises, insuffisantes, sont en cours. Aujourd'hui, la discussion se résume à dire que nous avons des cartographies et que finalement, par souci de cohérence, nous nous rapprochons d'autres cartographies.

L'île de Ré n'est pas qu'un tas de sable avec des « peoples » en maillot de bain. Elle compte 18.300 résidents permanents, 10 communes, 10 écoles, 1 collège et des restos du cœur. L'île est inconstructible à 80 %. Les 20 % d'urbanisme restants sont pratiquement entièrement construits. Des problèmes de densification subsistent. Le travail avec la Dreal et les services de l'État et la bataille contre l'immobilier font que cette île est la plus protégée de France. Le bétonnage ne nous concerne pas. C'est la qualité de vie des 20 % restants qui nous préoccupe.

Le département de Charente-Maritime a voté à l'unanimité contre la cartographie des PPRL et du PGRI parce que la méthode, pour l'instant maximaliste, n'est pas basée scientifiquement. Les cartes des PPRL ne sont pas faites en fonction de la réalité du risque mais sur un principe que seule la France adopte : le principe forfaitaire. Certes une digue est faillible. Néanmoins, dans le principe fixé par l'État et dans les expertises actuelles, une digue qui serait face à Xynthia est « brècheable » tous les 300 à 500 m, 100 m de digue tombant en une seconde. Il s'agit du principe de base de toutes les analyses menées par les services de l'État depuis cinq ans. Sur un territoire comme l'île de Ré ou Noirmoutier, comme pour toutes les îles, le repli stratégique n'est pas possible puisque nous avons la mer d'un côté comme de l'autre. Personne ne nous a demandé de partir, en raison du prix des maisons.

En matière de simulation de submersion, nous sommes un vrai territoire à risques et un des enjeux les plus forts de France. La simulation faite par l'État consiste, à l'instant t de l'arrivée de Xynthia en haute mer, à considérer que toutes les digues s'effondrent au même moment par le nord, par le sud, par l'ouest et par l'est, ce qui est impossible techniquement. C'est la culture du risque maximum, ce que nous appelons le « ceinture et bretelles ». Nous pouvons comprendre que pour l'instant, nous sommes dans la préhistoire de la culture du risque en France. Nous demandons simplement une analyse poussée, une expertise totale.

Dans l'ancienne cartographie du TRI qui faisait l'objet d'une expertise, il y avait pour l'île de Ré, concernée par l'aléa de fréquence moyenne, 1 362 personnes. Dans la nouvelle carte, parce que l'expertise n'a pas été poussée, les 1 362 deviennent 4 225 ; 3 000 personnes qui représentent les cinq villages du canton nord viennent de basculer, pour la même analyse scientifique, dans une zone à risque.

Le village de La Couarde-sur-Mer a 97 % d'eau alors qu'il en a reçu moins de 30 % pendant Xynthia avec des digues en mauvais état. 97 % de ce village sont inconstructibles. Si vous déposez aujourd'hui un permis de construire à La Couarde-sur-Mer pour un garage ou un étage, le permis est refusé et déferé par les services de l'État. Nous sommes au bout du raisonnement. Nous demandons une véritable expertise contradictoire. La méthode Van der Meer – il s'agit de l'expert dont la collectivité s'est attachée les services – stipule qu'une digue ne tombe pas en une seconde mais progressivement. Cela se calcule.

Nous avons les mêmes zonages que l'État sur les submersions marines. Il s'agit de la même carte, du même risque mais nous n'avons pas les mêmes hauteurs. L'île de Ré a réalisé 50 M€ de travaux de digues neuves. La simulation actuelle de l'État prévoit cinq fois plus d'eau avec le même événement que Xynthia, quand 85 % des digues étaient en mauvais état. Il existe un problème de méthode.

Nous sommes certainement favorables à ce qu'il y ait une cohérence des cartes mais pas pour basculer dans une position maximaliste. Le rapport stipule bien que cette méthode peut ignorer les caractéristiques de terrain. Il en résulte 3 000 personnes qui viennent de basculer dans 1,50 m d'eau. Il ne s'agit pas que d'un enjeu immobilier mais de vie. Ce sont des maisons où les permis ne passent plus.

En 2018, la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) transfèrera aux collectivités tout le littoral, toutes ses digues et le réseau hydraulique, avec un transfert de charges estimé en milliards. La responsabilité pénale est totale. Le maire sera responsable à partir du moment où l'alerte météo est donnée par l'État. Son portable vibre tout l'hiver. Le maire sera

totalelement responsable du plan communal de sauvegarde et du suivi des digues, quel que soit leur état. Actuellement, 18 territoires du littoral Atlantique ont le même problème. Nous ne pouvons expliquer aux citoyens la culture du risque qu'à partir du moment où une expertise est faite. Il faut leur prouver les choses mais non pas faire du forfaitaire. Cela fait cinq ans que je suis dans une difficulté importante. Je n'ai plus d'éléments techniques et scientifiques à donner. L'esprit contradictoire n'est pas admis. La réponse de l'État est toujours la même.

Je gère les digues de Charente-Maritime qui représentent 150 M€ de travaux. Le cabinet d'études Artelia nous propose le matin, lors d'une réunion au département, de faire des digues qui ne sont certes pas infaillibles mais qui tiennent. Si jamais elles devaient céder, ce serait du mètre par seconde. Les études de dangers sont obligatoires et doivent être validées par l'État. L'après-midi, le même directeur du cabinet Artelia est auprès de l'État dans le cadre du PPRL : les digues s'effondreraient en une seconde en prenant des brèches de 100 m. En Charente-Maritime, il est du côté des services de l'État mais à Carnac, il fait la même démonstration dans l'autre sens contre l'État. Il ne s'agit plus d'expertise mais de doctrine. S'il y a 1,50 m d'eau sur des territoires, il faut évacuer les gens. Or, il faut payer les maisons. Il faudrait passer en revue toutes les politiques sur lesquelles la Hollande ou d'autres pays se mettent. Le principe du pilotis n'est pas abordé dans l'urbanisme, les architectes des bâtiments de France y étant totalement opposés pour l'instant.

Je demande pour ces 3 000 personnes qui viennent de basculer dans 1,50 m d'eau sur une cartographie que le comité de bassin réclame une expertise contradictoire et approfondie, non pas basée sur une doctrine mais sur la réalité du terrain. Si l'interdiction de constructibilité est totale sur le territoire, nous sommes prêts à l'admettre. Ceci concernera les EHPAD, les logements sociaux et les casernes des pompiers. Je suis actuellement bloqué car il est prévu 1,50 m d'eau donc nous ne pouvons pas passer le permis de construire pour la caserne des pompiers. Comme je suis un élu qui essaie d'expertiser au mieux le risque, il m'est reproché d'être irresponsable, au mieux bétonneur.

Au regard de la qualité des travaux qui ont été faits, je demande tout simplement que la cartographie ne soit pas prise telle quelle. Il vient d'être prouvé qu'une cartographie peut évoluer. Etes-vous bien sûrs qu'il y a 1,50 m d'eau et qu'il s'agit d'une zone inondée ? Parlez-moi des études de dangers.

M. GANDRIEAU :

M. Faucher de Noirmoutier est absent, excusé. Il m'a donné des documents à lire qui contiennent des mots durs, sur le même principe et avec la même démonstration que M. Quillet. J'y suis allé pour voir. Je n'ai pas pu aller à la Rochelle – île de Ré. Je ne peux pas être partout en vingt jours alors que l'on nous demande de donner un avis sur des questions complexes que nous souhaitons nous approprier.

Je suis inquiet. J'entends des rumeurs comme quoi les élus sont des bétonneurs et que de toute façon, ils veulent absolument que les gens se noient, qu'ils sont irresponsables. Je vais reprendre les phrases les plus positives de M. Faucher :

« Encore une fois, personne et surtout pas les élus ne veulent nier le risque ni s'en abstraire. Nous voulons simplement une modélisation qui rend compte le plus loyalement possible et le plus fidèlement possible de ce qui peut advenir, de façon objective et sans excès. »

Il existe trois cartographies : le risque fréquent, le risque moyen et le risque exceptionnel. Ce qui fait débat, ce sont les aléas exceptionnels où l'on fait craquer les digues sur 100 m alors que les modélisations sont complètement différentes entre les PPRL. Il y a une vraie problématique. Je pense que l'on a été trop loin sur des aléas qui surviennent tous les trois ou quatre mille ans. Il s'agit de modélisations. Cela revient à faire perdre à nos concitoyens la vraie culture du risque. S'il s'agit de leur dire que de toute façon il n'y a rien à faire, qu'ils auront 5 m d'eau sur la tête, autant détruire les îles tout de suite.

La situation sur les îles n'est pas tout à fait la même qu'à Orléans ou à Nice parce que le terrain est différent. Il est faux de dire qu'il est demandé de tout rejeter, mais que les modèles qui analysent l'aléa exceptionnel soient réalistes et compris par tout le monde. Il ne faut pas que les gens dans la salle se méprennent sur ce que pensent les gens qui vivent sur la côte.

J'ai donné un avis défavorable. Je suis persuadé que l'opinion de M. Faucher reflète celle de la population.

M. CHASSANDE :

Je suis extrêmement respectueux des élus qui s'impliquent dans ces sujets extrêmement difficiles à porter pour eux mais également pour les services de l'État. Je mesure toute la complexité et la difficulté de ce type de travail.

Il faut que nous ayons bien en tête l'articulation entre ce qui relève de décision locale, du préfet de département, et ce qui relève du préfet de bassin après avis du comité de bassin. Ce sont deux choses complètement distinctes. Tout le travail d'élaboration du plan de prévention du risque littoral concerne le préfet de département. Toutes les discussions que vous mettez sur la table aujourd'hui ont été abordées dans le cadre du travail local d'élaboration du PPRL. Vos arguments ont été émis auprès du préfet local, auprès des services de l'État. Les modèles font l'objet de discussions sans fin sur ceux qui sont fiables et ceux qui ne le sont pas. Les choses ont évolué. Il reste des brèches forfaitaires mais sur certains points, les études de dangers ont été prises en compte. Un travail très important a été concerté au niveau local et dont les décisions relèvent du préfet de département qui a plus ou moins stabilisé dans certains cas les cartographies des PPRL sur les éléments dont nous disposons.

Ce qui relève de la décision du préfet de bassin, c'est la cartographie des territoires à risque d'inondation qui est une exigence de la directive européenne sur les inondations qui nous oblige à avoir les trois niveaux d'aléas extrême, moyen et de fréquence courante. Il revient au préfet de bassin d'arrêter ces cartographies.

Nous étions arrivés il y a un an avec des cartographies qui n'étaient pas cohérentes pour des raisons parfaitement explicables. Les calendriers initiaux n'étaient pas les mêmes. Les éléments que nous avons pris sur les TRI étaient beaucoup moins précis que le travail de fourmi qui a été fait sur les PPRL. Les calendriers au départ ne devaient pas être synchrones. Nous arrivons finalement à des calendriers synchrones aboutissant à des cartographies incohérentes.

Le préfet de bassin avait proposé d'assumer la mise en cohérence. Puisqu'un travail local très fin a été fait avec beaucoup de discussions, de concertation, de consultation, il faut que le niveau de bassin s'aligne sur ce travail de terrain et que la cartographie que nous adoptons au niveau des TRI soit mise en cohérence pour éviter que l'État soit accusé d'incohérence entre sa composante de bassin et sa composante locale. Cet exercice conduit à ce qui a été proposé en CIPL. Ce n'est pas l'objet du niveau de bassin d'aller contester et refaire le travail qui a été fait par le préfet de département. Nous avons juste retenu l'option de mettre en cohérence, qui avait été évoquée dans les précédents comités de bassin et en CIPL. Nous produisons pour l'île de Ré des cartes en parfaite cohérence sur les deux aléas même si ce n'est pas à la même échelle.

Nous avons le choix entre voter la mise en cohérence des cartes ou garder les cartes qui sont déjà arrêtées sur le TRI de l'île de Ré depuis un an mais qui sont incohérentes. Concernant Noirmoutier, il vous est proposé d'adopter une carte cohérente avec la carte qui est actuellement sur le point d'être arrêtée dans le cadre du PPR sur Noirmoutier sur l'aléa moyen, sachant qu'il manque l'aléa extrême. Nous sommes obligés d'avoir un aléa extrême au titre de la directive européenne sur les inondations. Nous avons une cartographie où les modèles sont cohérents avec ce qui a été fait sur les PPR mais il n'y a pas la cartographie comparable.

Le débat porte sur l'opportunité d'arrêter des cartes cohérentes. Nous ne pouvons pas, au niveau du bassin, mettre en cause le travail conduit par les préfets locaux avec les services locaux et les acteurs locaux. Cela relève d'un autre cadre de discussion.

Sur Noirmoutier, je pense que la carte sur l'aléa moyen alignée sur le PPR n'est pas la plus controversée. Certes, il existe comme sur l'île de Ré une contestation sur la carte même du PPR. Néanmoins, dès lors qu'il est admis que cette carte sera adoptée par le préfet de département, il reste la question de l'aléa extrême. Ne nous méprenons pas. La cartographie de l'aléa extrême sur le TRI de la directive européenne sur les inondations n'emporte pas de conséquence sur l'urbanisme. Il s'agit d'une carte indicative. La carte de l'aléa extrême du TRI a avant tout pour vocation d'intégrer le risque dans la gestion de crise. La seule disposition qui, dans le projet de PGRI, a un impact sur ces zones d'aléas extrêmes prévoit si possible d'éviter d'implanter des établissements sensibles pour la population et si on le fait, de prévoir des dispositifs qui permettent de garantir la continuité de service au cas où l'évènement extrême se produirait. Il ne s'agit que d'une recommandation pour la continuité de service qui je pense sera partagée par tout le monde.

M. QUILLET :

M. le directeur, vous nous dites que la responsabilité est locale pourtant, au niveau local, les cartes ne sont normalement pas opposables, n'étant pas terminées. Elles sont au tribunal administratif où, sur quatorze dispositions, le juge dit que rien n'est démontré et que le permis est valable. Il n'y a pas d'eau. Cela vaut un débat. Vous nous demandez de voter même si c'est faux parce que vous n'êtes pas responsable. Ce n'est pas possible. Je pratique depuis 20 ans. Je sais bien que dès que ce sera adopté, au niveau local, la position du bassin de TRI sera mise en avant comme étant tout à fait favorable et forte, s'agissant d'un bassin important avec des gens de grande qualité, de grand raisonnement, avec expertise, des élus et des membres d'associations. On dira que les élus locaux ne sont pas à niveau. On leur demandera de regarder ce qui aura été décidé au ministère et au bassin. On leur dira que le président Pélicot, le préfet et le directeur de la Dreal savent ce qu'ils font.

Cette décision impacte totalement une carte qui n'est pas validée, qui est opposée, pendant que les PPRI et les PPRL tombent les uns après les autres. A La Faute-sur-Mer, tout tombe parce que la méthode n'est pas bonne. Les cartes ne sont pas finies. Le projet n'est pas terminé, il est en pleine discussion, en plein tribunal. Donnons un avis quand la carte sera finie. Toutes ces décisions sont opposables aux tiers. Aujourd'hui, le permis de construire un garage de 30 m² est refusé car le risque étant connu, étant validé par le bassin et le préfet, l'élus a connaissance du risque. Par conséquent, s'il donne le permis du garage, il s'agit d'une erreur manifeste d'appréciation. M. le maire doit retirer le permis sinon c'est le tribunal. Mettons-nous au travail. Faisons une expertise. L'assemblée du bassin n'a pas à valider quelque chose de faux, ce n'est pas son rôle. Vu la qualité des personnes présentes et des débats, le comité de bassin mérite de ne valider que des choses qui soient positives et objectives.

M. CHASSANDE :

Des débats, y compris très techniques, ont eu lieu de manière extrêmement approfondie au niveau départemental. Tous les arguments étaient mis sur la table pour expliquer pourquoi il n'est pas possible d'aller dans votre sens. Le comité de bassin n'est pas le lieu pour refaire tous les débats qui ont eu lieu au niveau local.

Certes dans l'absolu, si nous avions la décision définitive d'approbation du PPR, ce serait beaucoup plus confortable. Le petit souci est que les cartographies doivent juridiquement, obligatoirement être annexées au PGRI qui doit être signé le 4 décembre au plus tard par le préfet de bassin. Il faut décider ce jour-là quelle cartographie nous mettons dans le document officiel qui s'appelle le PGRI.

Deux hypothèses se présentent pour l'île de Ré, soit nous mettons dans le PGRI la cartographie arrêtée par M. Bisch, prédécesseur de M. Jau, qui a comme inconvénient d'être incohérente avec celle du PPR mais qui est la seule qui existe juridiquement aujourd'hui, soit nous mettons celle qui est cohérente avec le PPR et qui est celle que nous vous proposons. Je suis complètement d'accord avec vous que les choses ne sont ni parfaites ni définitives et que les connaissances peuvent s'affiner. En l'état actuel des connaissances, les cartes sont celles-là. Les études de dangers ont été en partie prises en compte. Des désaccords existent sur certaines hypothèses. Si les choses s'affinent et qu'à un moment, les hypothèses de brèches et les cartographies évoluent, nous réviserons certainement les cartographies du TRI pour les mettre en cohérence avec les cartographies du PPR. Je vous propose un cercle vertueux où cette cohérence est assurée pour éviter le procès en incohérence. Par contre, nous devons décider quelle cartographie sera annexée au PGRI.

Sur Noirmoutier, c'est un peu plus compliqué parce que sur les cent et quelques TRI français, il n'y en a plus qu'un qui n'a pas été notifié à la Commission européenne. Le contentieux européen nous pend au nez pour ce territoire. En l'occurrence, nous sommes obligés de mettre une carte dans le PGRI, il faut juste décider laquelle. Là encore, si nous mettons une carte dans le PGRI et qu'en fine, la carte dans le plan de prévention du risque littoral évolue, un processus de révision des cartographies pourra être enclenché pour les mettre en cohérence.

M. DE LESPINAY :

Il me semble qu'en matière de science prédictive, on n'est jamais certain de quoi que ce soit. Si nous attendons d'être certains, nous pouvons attendre très longtemps. Je prends l'exemple des

territoires à risque pour les tremblements de terre. Ce n'est pas parce que nous ne savons pas à quel moment ils vont se produire, ni même s'ils vont se produire et quel est le taux de retour, que les tremblements de terre n'existent pas et qu'il ne faut pas se préoccuper des territoires dits à risque. Ces cartes prennent-elles en compte l'élévation certaine ? Nous ne savons ni à quel moment ni à quel niveau la mer va s'élever. D'autre part, la question n'est pas de savoir en combien de temps la digue va s'écrouler mais si elle va s'écrouler. Il faut arrêter de croire que nous pouvons arrêter la mer avec des digues.

M. GOUSSET :

L'élu qui s'est exprimé tout à l'heure a soulevé une question de méthode. Cela me rappelle une évolution dans nos études de dangers au niveau industriel jusqu'à l'accident AZF (AZote Fertilisants) pour les installations Seveso 2. Jusqu'alors, on nous demandait de faire des évaluations des risques maximums qui se cumulaient plus les effets dominos. L'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) a travaillé à ces questions avec la DGPR (direction générale de la prévention des risques). Nous nous sommes rendu compte que nous n'avions plus de moyens de maîtrise. Par conséquent, nous avons depuis intégré une méthodologie qui permet, en fonction des moyens de maîtrise dans le processus, d'aller jusqu'à un niveau de risque tolérable, acceptable. Un niveau de risque acceptable a-t-il été défini concernant les TRI ? Il est vrai qu'en termes de communication vis-à-vis de la population, il est très sensible de parler, à l'extrême, de faire le deuil de trois, dix ou cent personnes. Un niveau de risque acceptable a-t-il été déterminé ou s'agit-il d'aller au maximum ? Il faut bien avoir conscience que le maximum ne sera jamais défini. Je souhaite des informations sur la méthodologie utilisée.

M. CHASSANDE :

La cartographie des TRI, ce n'est pas la cartographie des risques mais de l'aléa. Il existe notamment deux types d'aléas : l'aléa moyen qui arrive à peu près tous les cent ans et l'aléa extrême qui n'arrive jamais. Par exemple, 107 mm de précipitations en une heure à Nice, cela n'arrive jamais. Ensuite, la gestion de ce qui en découle en matière d'urbanisme relève des cartographies du PPR mais absolument pas du TRI. Ne mélangeons pas tout. Le TRI n'induit qu'une chose, c'est de veiller à ne pas mettre si possible d'établissements trop sensibles et si on les met, de veiller à la continuité des services. Les PPR gèrent de manière plus fine les conséquences de ces aléas.

M. DEGUET :

Nous ne sommes pas une assemblée qui se contente d'approuver. Je vous rappelle, M. le préfet, que j'avais été très modérément favorable au fait que vous retiriez une décision qui a déjà été prise et que d'autre part, vous interveniez à l'intérieur d'un comité de bassin pour demander que quelque chose qui avait été examiné par la commission Inondations, qui avait suivi le rythme normal de la consultation, soit retiré au dernier moment. Nous ne sommes pas forcément contents de ce que vous nous proposez et il nous arrive de le manifester clairement. Vous nous avez dit à ce moment-là qu'il s'agissait d'un problème de cohérence. Je me suis rendu à cet argument. Nous avons essayé de regarder les éléments de cohérence. Il ne s'agissait pas d'un problème de cohérence mais d'un élément de contestation globale sur les deux cartographies. Du coup, ma proposition qui était de ne pas reporter était d'autant plus pertinente.

Ceci dit, nous avons maintenant un élément sur lequel il faut discuter. J'ai cru comprendre que le désaccord ne portait que sur l'évènement exceptionnel et le zonage exceptionnel. Scientifiquement, l'exceptionnel se trouve dans les niveaux mais également dans les causes. Or, il n'est pas possible de modéliser des causes qui ne sont pas introduites dans le modèle. Si vous ne connaissez pas les causes, vous ne pouvez pas les introduire dans le modèle. Par conséquent, aucun modèle ne vous donnera des hauteurs ou des éléments de ce type. Il faut arrêter d'avoir une espèce de fascination pour la technique qui ferait que l'on arriverait à comprendre un certain nombre de choses. Qui pouvait prévoir que nous aurions trois fois plus de précipitations à Nice ? L'exceptionnel n'est pas que technique mais également politique. Il s'agit de savoir à quel niveau il faudrait aller. Le maximum absolu pourrait bien être le déluge. Pour envisager l'évènement exceptionnel, il ne faut pas seulement envisager la fréquence centennale.

J'ai entendu tout à l'heure que l'exceptionnel se reproduit tous les trois ou cinq mille ans. Il faut arrêter de transformer des probabilités en période de retour. Un événement centennal a une chance sur cent de se reproduire chaque année d'après des calculs qui sont faits par des extrapolations sur les cinquante ou soixante dernières années d'observation et qui n'ont absolument aucune valeur statistique. Tout le monde cite l'exemple de Caen où la crue centennale, après deux événements, a pris un mètre d'un seul coup. C'était un peu difficile à comprendre. Il faut arrêter de penser que la technique est absolument toute puissante. Par contre, il faut arriver à intégrer quel type de précaution nous pouvons prendre puis définir l'exceptionnel. Nous sommes forcément sur des éléments conventionnels. Je ne crois pas que la modélisation aboutira à cela. Nous avons parfaitement le droit d'avoir une discussion mais pas forcément de dire que c'est faux parce que personne ne sait si c'est vrai ou si c'est faux.

M. LE GOFF :

En matière de méthode employée, le cahier des charges a été défini avec beaucoup de précipitations, étant basé sur les régions montagneuses où il y a des orages. A propos des risques maritimes, les délibérations prises par les préfets concernant les deux projets cités et d'autres sont annulées devant le tribunal administratif. Allons-nous donner un avis aujourd'hui pour risquer de le voir attaqué au tribunal administratif ? En matière de cohérence entre les cartes, M. le directeur, nous allons nous baser sur vos cartes pour aller un peu plus loin. Vous avez certainement raison pour l'urbanisation. Il est important que chacun prenne conscience que cette cartographie est le document que le préfet coordonnateur de bassin va fournir à son collègue préfet de département pour élaborer ces plans de prévention de risque. Il ne faut pas aller sur une mauvaise voie. Compte tenu des recours au tribunal administratif et du fait que l'État va en Conseil d'État, nous sommes dans une partie de bras de fer qui ne nous permet pas d'avoir les éléments qui nous permettent de nous prononcer. La connaissance est nécessaire avant de prendre une décision. Il faut essayer de travailler ensemble.

M. CHASSANDE :

En l'occurrence, il n'est surtout pas proposé que le préfet coordonnateur de bassin fasse une carte qui guide le travail des préfets de département. C'est exactement l'inverse. Ce sont les préfets de département qui nous ont fourni les cartes qu'ils ont élaborées et qui nous demandent de nous aligner dessus. Il nous est demandé d'entériner au niveau du bassin les cartes produites localement pour justement que cela soit remontant et non pas descendant.

Ce sont des sujets extrêmement sensibles et compliqués donc il y aura évidemment du contentieux. Pour autant, le contentieux ne doit pas nous empêcher de respecter la directive européenne sur les inondations. De toute façon, des cartes seront annexées dans le PGRI. Pour décider de cela, c'est maintenant ou jamais : soit nous mettons la carte cohérente, soit nous mettons celle qui est déjà arrêtée par le préfet de bassin. Sur Noirmoutier, nous ne pouvons pas rester dans une situation où nous n'adoptons pas la seule cartographie française qui n'a pas été notifiée à la Commission européenne sur cent et quelques TRI. Il a été proposé une mise en cohérence avec les PPR. Il y a eu énormément d'expertises et de contre-expertises notamment sur l'île de Ré au niveau local. Ce n'est jamais totalement fini ni conclusif. Il faut que nous arrêtons aujourd'hui une cartographie cohérente. Le travail technique va se poursuivre. Dans deux ou trois ans, les choses seront affinées, beaucoup mieux connues et pourront évoluer. Dans ce cas, nous pourrions réviser les cartes pour les mettre en cohérence. Il s'agit d'un processus. Il faut un point de départ. La connaissance ne sera jamais parfaite, elle va progresser et nous adapterons nos outils juridiques en fonction.

M. QUILLET :

La décision que vous allez prendre s'applique directement à la vie des personnes. J'ai une maison qui a eu 45 cm d'eau. Je sais que je suis à risque et que ma digue est faillible mais je vais vivre avec. Je demande juste ce que je dois faire puisque l'État a conclu que je peux vivre ici. De toute façon, personne ne me paiera la maison. Les zones noires avec les maisons à raser ne concernent pas l'île de Ré qui est trop chère. Il s'agit d'un argument scientifique fort... Il y avait 1.000 maisons à 400 K€. Le préfet de l'époque a dit qu'il n'y a pas d'eau.

J'admets qu'un risque existe. J'ai vu mon fils de 3 ans partir avec l'eau donc je suis prêt à faire des constructions. Pourtant, il m'est interdit de construire parce que la digue qui est en face de chez moi est totalement faillible. La vitesse du choc dans le crash-test de la voiture définit tout le risque. La quantité d'eau que je vais prendre se calcule. L'État décide de prendre l'évènement Xynthia + 20 cm, ce qui est énorme, et de le mettre dans les préconisations Xynthia + 60 cm qui est l'évènement extraordinaire. La probabilité existe. On me préconise de faire ma construction en fonction de cela. A l'île de Ré, nous avons des problèmes architecturaux, la hauteur des toits ne devant pas dépasser 2 m. Cela signifie que je dois faire un remblai au sol pour remonter mon plancher de 1,20 m alors que je fais près de 2 m et 120 kg. Je ne suis pas un Hobbit.

Votre conclusion est de dire que vous avez une obligation administrative, l'Europe et des histoires de sous derrière. Nous ne sommes pas prêts. Les scientifiques estiment la question beaucoup plus complexe. La réflexion d'un représentant de l'industrie sur l'évaluation des risques maximums est très claire. Votre carte sera la seule carte validée pour les territoires de l'île de Ré et de Noirmoutier qu'aura fait passer l'État. Chez nous, nous n'avons même pas fini les cartes d'aléas. Nous sommes toujours sur les enjeux. Les enquêtes publiques n'ont pas été faites. L'État vient de perdre trois PPRL de suite au tribunal administratif. Vous allez donc valider quelque chose qui n'est pas validé sur le terrain. Le préfet local considérera que comme le préfet coordonnateur de bassin et les élus ont voté donc c'est bon. Vous validez une carte qui n'est pas prête.

Concernant le réchauffement climatique, la montée des eaux pourrait atteindre un mètre dans le monde entier. Toutefois, tous les experts estiment que ce ne sera pas le cas partout et que cela s'étudie sur les territoires. La montée des eaux à l'île de Ré est de moins d'un millimètre en cinq ans. Nous ne sommes pas prêts à valider des cartes. Validons le principe qu'il n'y ait qu'une carte mais qu'elle soit validée par quelqu'un ; même les scientifiques ne sont pas d'accord. L'État commence à avoir des problèmes. Le tribunal commence à dire que ce n'est pas démontré.

M. DEGUET :

Je suis vice-président de la région Centre-Val de Loire. Le fait que des évènements soient exceptionnels rend vaine la recherche d'une certitude scientifique qui va permettre de calculer la hauteur. Je ne parle même pas de l'augmentation de la hauteur de l'océan. Les climatologues sont à peu près d'accord, non pas tellement sur l'augmentation du niveau des eaux mais sur l'augmentation de la fréquence des évènements exceptionnels. Un évènement exceptionnel, ce ne sont pas deux centimètres d'eau. Il s'agit d'une vraie catastrophe. Xynthia n'est pas le résultat de l'augmentation du niveau de la mer. Ces phénomènes deviennent récurrents. Actuellement, ni au GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ni nulle part ailleurs, nous n'avons de gens qui sont capables de prédire les évènements exceptionnels. Par contre, statistiquement, de plus en plus d'évènements exceptionnels – et qui sont de plus en plus exceptionnels – pulvérisent toutes les prévisions que nous avions auparavant. Vous n'aurez pas de certitude scientifique sur la question, vous n'avez que des conventions que nous prenons entre nous parce que nous décidons que nous voulons arriver à un certain niveau de risque. Il se trouve que cette convention, à partir du moment où elle est unifiée, au moins nous avons la même. Je conçois qu'avoir plusieurs conventions est un peu embêtant quand on essaye de prendre des décisions. C'est cela qui a été soumis au bassin. Dans l'état actuel des choses, je n'en ai pas d'autres donc je prends celle-là.

M. GANDRIEAU :

Je ne pense pas que le fait d'avoir divulgué une carte sur l'aléa exceptionnel, et donc l'incohérence sur certaines cartes, participe à la culture du risque de la population. Bien au contraire, les gens voient des cartes complètement aberrantes. Nous découvrons cela tous les jours. Certes, cela pourrait arriver un jour. Toutefois, la première des choses, c'est de protéger la population au minimum à Xynthia + 20 cm, voire avec un changement climatique et de participer à la culture du risque chez ces gens pour qu'ils arrêtent de vouloir sauver leurs voitures avant de sauver leur vie. Nous sommes en train d'oublier l'essentiel. Il faut commencer à inculquer à la population qu'il faut qu'ils se sauvent. Monsieur a très bien expliqué comment il a sauvé son fils. A la Faute-sur-mer, ils ne se sont pas sauvés faute d'étages dans les maisons. Certaines de ces maisons y sont encore. Demain, l'eau pourrait remonter chez eux donc il faut les prévenir. Nous sommes en train de lancer un débat. Vous avez mis des cartes sur leur territoire qui sont plutôt en train d'empêcher l'appropriation de la culture du risque.

M. DOUGÉ :

Je vous remets dans le contexte où nous sommes. Il nous est demandé d'appliquer une directive européenne inondation dont l'esprit même se préparait à vivre des événements avec différentes fréquences. Nous devons porter à la connaissance de la population ces aléas d'inondation. Si nous ne le faisons pas, nous serions accusés de faute grave, y compris de ne pas fournir de cartes sur les scénarios extrêmes. Ils ne sont pas pour autant traduits dans les documents d'urbanisme. Il est néanmoins utile de savoir comment se préparer à vivre un tel événement. Aujourd'hui, personne ne le sait. Ne pas aller le dire dans certaines îles de notre littoral constitue un danger. Par contre, les cartographies vont être intégrées au PGRI. La vie ne s'arrête pas après la signature de M. le préfet. Une stratégie locale de gestion du risque inondation est à élaborer sur chaque territoire. L'enjeu se trouve à ce niveau. Nous sommes à un niveau de connaissance qui est certes imparfait. Je partage l'idée d'avoir d'autres expertises. Rien n'est figé, cela doit évoluer.

Je proposerais, M. le président, deux délibérations distinctes, compte tenu du fait qu'il y a eu des avis différents dans notre commission.

M. le préfet :

J'ai écouté avec beaucoup d'attention tout ce qui a été dit sur un sujet compliqué, sensible et dangereux pour nos populations. Nous sommes tous concernés. La responsabilité du comité de bassin est entière sur ce sujet.

Il y a huit mois, j'ai entendu des reproches sur la manière dont s'était passé le dialogue sur l'île de Ré et Noirmoutier. Des élus très importants, dont les présidents Bussereau et Retailleau, m'ont conseillé de continuer à discuter et à réfléchir, ce que j'ai fait. Cela a déplu – et je lui en donne acte – au président Deguet. Toutefois, il ne me reprochera pas d'avoir toujours voulu pousser le dialogue et la concertation plus loin. Nous sommes tous des hommes et des femmes de dialogue et de concertation. Nous essayons toujours d'arriver au moment où nous aurons des échanges encore plus précis, plus approfondis pour si possible arriver à des compromis, avec les différents objectifs qui peuvent nous réunir ou nous séparer.

Huit mois ont passé pour lesquels je tiens à rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé sur ces sujets compliqués, que ce soient les services de l'État, M. le Dreal et toutes ses équipes régionales et départementales, les élus, M. le président de la commission et son équipe, ainsi que les groupes de travail qui ont élaboré les propositions qui sont présentées aujourd'hui. Il faut regarder les choses comme un pas en avant. Nous devons procéder par étapes. La directive européenne nous enserme dans un calendrier qui nous oblige à voter. En même temps, ces cartes ne sont pas immuables. Comme tout document, elles peuvent évoluer avec les avancées techniques, administratives et météorologiques. Ces cartes ont fait l'objet de grandes concertations au niveau local depuis huit mois. Certes, le fonctionnement normal fait que c'est arrêté par les préfets. Néanmoins, les préfets l'ont fait après une concertation très approfondie avec vous tous. Tout cela a été vu, pesé, corrigé au trébuchet pour arriver aux propositions de la commission qui vous ont été présentées.

Sur ces sujets, le risque réel n'est pas l'absence de cohérence. La cohérence ne concerne que la méthodologie. Le fond consiste à mesurer, prévoir et se protéger contre les risques et les menaces. Certes, des cartes qui ne sont pas cohérentes ne permettent guère d'avancer. C'était le problème l'année dernière. Nous arrivons maintenant à un rapprochement des cohérences. L'objectif reste la sécurité de nos populations sur des sujets gravissimes. Quelqu'un disait tout à l'heure que nous n'avons pas la culture du risque dans notre pays ; je me permets d'être en désaccord avec cela. La culture du risque se construit tous les jours par l'action de tous ceux qui travaillent sur cette question de sécurité et malheureusement, à l'occasion des drames qui surviennent et qui nous font progresser dans la connaissance, dans l'analyse et dans l'expertise si nous savons tirer les conséquences de ces phénomènes météorologiques.

Il existe un accord unanime sur le risque courant et le risque moyen. Le sujet, c'est le risque extrême qui n'arrive jamais sauf que c'est arrivé encore ce week-end. Nous savons très bien qu'un risque centenaire ou millénaire peut très bien arriver tous les matins. Cependant, il faut garder l'idée de cette culture de la sécurité de nos populations sans empêcher la vie quotidienne et la vie économique des entreprises et des agriculteurs. Nous avons à construire ensemble cet équilibre fragile. C'est là que les membres du comité de bassin peuvent peser leur responsabilité en conscience.

Je plaide pour la continuation du dialogue, de l'expertise et de l'approfondissement de tout ce qui va vous être proposé sur le risque extrême. Pour autant, nous n'avons pas le droit de ne pas nous prononcer pour franchir une étape nouvelle sur la base des cartographies qui vous sont proposées aujourd'hui et qui prendront en compte, au fur et à mesure de leur vie, les évolutions des techniques, des analyses, des études qui vont être faites. Surtout, ne nous donnons pas le ridicule de dire que nous ne voulons pas fixer de cartes aujourd'hui. Nous avons besoin de travailler sur ces sujets et de pouvoir continuer à réfléchir et approfondir nos réactions à chaque fois que ce sera nécessaire sans figer les choses.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur cette cartographie. Concernant le risque extrême, les études et les expertises continueront à être effectuées et à éventuellement aboutir à des modifications. Il ne vous est pas demandé de voter aujourd'hui pour cinq ou dix ans. Prenons date. La question n'est pas trop de se retrouver devant un tribunal tous ensemble. Le risque pénal fait que nous avons intérêt à travailler au coude à coude et pas les uns contre les autres, soit l'administration, les élus et les associations. Nous sommes tous solidaires sur ce sujet, pas seulement devant le risque pénal mais sincèrement devant notre propre conscience.

M. le président :

Merci, M. le préfet. Je retiens tout à fait votre proposition de mettre dans la délibération votre remarque concernant le risque extrême. Compte tenu de ces précisions de M. le préfet, nous allons voter séparément les cartographies des TRI de La Rochelle – île de Ré et de Noirmoutier. Je soumetts au vote la cartographie du TRI de La Rochelle – île de Ré. Le scrutin est ouvert.

- *Cartographie des territoires à risque d'inondation important : île de Ré – La Rochelle. Adoptée à la majorité (96 pour, 44 contre, 18 abstentions, 4 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-16 du 8 octobre 2015.

M. le président :

Je soumetts au vote la cartographie du TRI de Noirmoutier. Le scrutin est ouvert.

- *Cartographie des territoires à risque d'inondation important : Noirmoutier – Saint-Jean-de-Monts. Adoptée à la majorité (99 pour, 40 contre, 18 abstentions, 4 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-17 du 8 octobre 2015.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Point n°5 de l'ordre du jour

M. BURLOT :

« La commission Planification s'est réunie les 29 et 30 septembre.

Elle a examiné le projet de Sage présenté par la commission locale de l'eau du bassin de l'Odette et a préparé l'avis que le comité de bassin rend aujourd'hui.

Elle a examiné une version modifiée du programme de mesures 2016-2021. Cette version prend en compte les avis issus de la consultation du public et des assemblées.

Enfin, la commission Planification a commencé à préparer la prise en compte des avis issus de la consultation du public et des assemblées pour définir le contenu du Sdage qui sera présenté pour adoption au comité de bassin le 4 novembre prochain. La commission poursuivra ses travaux le 14 octobre.

Concernant l'avis sur le projet de Sage Odet qui s'étend sur un périmètre de 725 km² et qui concerne 32 communes du Finistère depuis les Montagnes Noires et le Porzay jusqu'à l'Anse de Bénodet, le projet soumis à l'avis du comité de bassin constitue la première révision du Sage approuvé le 2 février 2007. Cette révision est l'occasion de sa mise en compatibilité avec le Sdage Loire-Bretagne.

Vous savez qu'il revient au comité de bassin, saisi pour avis, de se prononcer sur la compatibilité du projet de Sage avec le Sdage et sur sa cohérence avec les Sage déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné. La commission a examiné le projet de Sage et a considéré, après débat, que la compatibilité était respectée.

Les débats ont aussi porté sur la connaissance que la CLE avait des prélèvements industriels et de leur évolution future, en réponse à des besoins nouveaux et sur la cohérence avec les Sage voisins. Ce dernier point a conduit à souligner la spécificité des secteurs côtiers où les périmètres de Sage sont parfois peu étendus et le nombre de CLE important, ce qui demande une vigilance particulière dans la coordination inter-Sage. Les acteurs de l'eau en Bretagne ont indiqué être conscients de cette situation et avoir mis en place des démarches pour assurer une telle coordination. A la question de l'origine humaine ou animale du risque bactériologique, le président de la CLE a répondu avoir conduit des investigations spécifiques, tout en constatant que les protocoles actuels ne permettent pas d'estimer la part relative de telle ou telle origine mais seulement d'en détecter la présence.

A l'unanimité sauf sept abstentions, la commission a adopté le projet de délibération présenté au comité de bassin, donnant un avis favorable au projet de Sage sans aucune réserve ni aucune recommandation. »

M. LE GOFF :

Nous sommes consultés en tant que Sage voisin. Concernant la gestion des zones humides, nous avons trouvé qu'il faut demander l'autorisation dès le premier mètre carré. Le préfet, quand nous avons élaboré notre Sage, nous a dit que c'était à partir de 1.000 m², que c'était la réglementation et que nous ne pouvions pas la transgresser. Je souhaitais juste faire une observation sur ce petit dysfonctionnement.

M. GOUSSET :

Nous avons manifesté au cours de cette commission le souhait de voir regroupées des commissions locales de l'eau de petite taille. Des études ont été faites. Les enjeux d'un bassin versant à l'autre, d'un Sage à l'autre, sont quasiment identiques à un enjeu près. Après une phase initiale de démarrage et puis de concertation et de mobilisation, je pense qu'il y a beaucoup à économiser en regroupant des Sage de cette taille, sans que personne ne perde d'ailleurs à ses compétences, à ses qualités et à ses spécificités.

M. MORIN :

Il y a longtemps sur le marais poitevin que nous pouvons avoir qu'un seul Sage.

M. le président :

Y a-t-il d'autres interventions ? Je soumetts ce Sage au vote. Le scrutin est ouvert.

- *Projet de Sage Odet. Adoptée à la majorité (130 pour, 4 contre, 24 abstentions, 4 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-18 du 8 octobre 2015.

INFORMATION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DU SDAGE

Point n°7 de l'ordre du jour

M. BURLOT :

« En préparation de l'avis du comité de bassin sur le projet de Sdage et le projet de programme de mesures modifiés pour prendre en compte les avis issus de la consultation du public et des assemblées, concernant le programme de mesures 2016-2021, notre commission a examiné la prise en compte des avis issus de la consultation du public et des assemblées. Un effort important a été fait pour améliorer la lisibilité et les illustrations du document. Notre commission a validé le projet de délibération qui sera présenté au comité de bassin le 4 novembre, émettant un avis favorable au programme de mesures.

Concernant le Sdage 2016-2021, vous savez que la commission Planification a mis en place un groupe de travail respectant l'équilibre des différents collèges du comité de bassin. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises. Le 9 juin, il a proposé une méthode de travail validée ensuite par la commission Planification. Puis, les 9 juillet, 4 septembre et 18 septembre, il a examiné, disposition par disposition, des propositions de modification du Sdage motivées par les avis issus de la consultation du public et des assemblées.

Je souhaite saluer ici le travail tout à fait remarquable de ce groupe qui a su élaborer un consensus sur la plupart des dispositions du Sdage, après avoir étudié les contributions des différents collèges, sollicité des éclairages techniques de la part du secrétariat technique de bassin et entendu les arguments qui motivaient les points de blocage de certains membres. La présidence de M. Taufflieb a clairement contribué à ce résultat et je voudrais le remercier devant vous tous et saluer la grande qualité de son animation.

Le groupe de travail n'avait en aucun cas à décider à la place de la commission Planification. Elle seule est légitime pour arrêter le contenu du projet de Sdage qui sera soumis à l'adoption par le comité de bassin.

Notre commission a pris connaissance les 29 et 30 septembre d'un projet de Sdage amendé où près de 95 % des dispositions ont fait, après débat, consensus au sein du groupe de travail. Notre commission a jugé inutile de proposer de rouvrir d'emblée un débat sur ces dispositions.

Pour les très nombreuses dispositions majeures pour lesquelles le groupe de travail avait pu identifier une rédaction consensuelle, les membres de la commission ont pu argumenter leur position avant que la commission ne vote et donne un avis favorable à la rédaction proposée.

Pour certaines dispositions majeures pour lesquelles le groupe de travail n'avait pu identifier une rédaction consensuelle, la commission n'est pas encore parvenue à identifier une telle rédaction. On pense au chapitre 2 et au chapitre 7.

La commission a pris connaissance des courriers qui ont été adressés par les représentants des industriels et les représentants des usagers agricoles pour présenter leurs analyses.

Notre commission dispose aujourd'hui d'une vision très claire du chemin qu'il reste à parcourir la semaine prochaine, le 14 octobre, sur un nombre limité de dispositions et orientations – ils font encore débat – nous partageons de manière plus approfondie des explications techniques apportées par le secrétariat technique de bassin et des éclairages de différents collèges pour les raisons de leurs positionnements. »

Nous n'aurions rien à gagner d'un Sdage qui ne serait pas voté le 4 novembre. Nous avons une responsabilité collective. Il n'y aurait rien de pire qu'un document qui ne serait pas abouti. Nous avons pu, à travers les travaux qui ont été menés, mesurer la vraie responsabilité des acteurs. Chacun a ses positions mais nous voyons clairement que nous sommes capables de dégager des consensus.

Une question fondamentale nous traverse concernant l'encadrement du Sdage et la place des territoires d'eau : le Sdage doit-il régler toutes les dispositions techniques des Sage ? Je pense que non. Il faut redonner au local et aux territoires la responsabilité qui est la leur. Il s'agit d'avoir un document d'encadrement général. Un accord sur cette orientation pourra rassurer l'ensemble

des acteurs, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, sur la volonté et la responsabilité. Nous n'allons pas donner des leçons aux élus et aux acteurs du territoire de l'Odet. Il s'agit de leur cours d'eau, de leurs entreprises, de leurs agriculteurs, de leurs associations de protection de l'environnement et de leurs besoins en eau. Ils savent mieux que quiconque, à partir d'études, de diagnostics, proposer des choses intéressantes et intelligentes. Le fait d'être obligé de passer le document dans le cadre de notre commission Planification et donc dans le cadre du comité de bassin constitue une sécurité pour tous par rapport aux dispositions qui pourraient être prises sur tel ou tel territoire. Nous n'avons pas d'inquiétudes à avoir. Au contraire, faisons confiance à ces territoires.

L'une des inquiétudes majeures de la profession agricole, c'est la question des distorsions de concurrence et des surcoûts environnementaux. Il faut l'entendre. Pour en avoir discuté encore récemment avec un chercheur de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), nous nous rendons compte que nous avons très peu d'éléments sur le sujet. En accord avec le président Pélicot, il serait utile que notre comité de bassin ou l'agence de l'eau puisse financer une expertise économique et financière sur les surcoûts liés à la question environnementale. Au moment où nos agriculteurs vivent des crises profondes, nous devons être clairs sur les surcoûts environnementaux et sur la distorsion de concurrence que cela peut engendrer vis-à-vis d'autres agricultures française, européenne ou même mondiale. Cela peut constituer un argument au service de nos politiques mais également au service de l'agriculture qui s'engage pleinement dans ce dispositif. En tout cas, la région Bretagne est très attachée à cette étude. Si nous pouvons la mener dans le cadre du bassin, ce ne sera que plus utile puisque cela servira l'ensemble de nos travaux.

Concernant la question posée par M. Gousset sur la taille des CLE et la présence des industries dans l'élaboration des Sage, je pense que personne ne doit en être exclu. Nous devons être attentifs à ce que les industriels soient représentés dans les discussions sur ces sujets.

M. le président :

Je suis tout à fait en accord avec la nécessité de cette étude des conséquences économiques pour l'ensemble de notre monde agricole et industriel.

Mme D'AUX :

Je n'ai pas souvenir que la proposition d'étude ait été discutée en commission Planification.

M. le président :

Elle va l'être.

M. GOUSSET :

Je note avec satisfaction cette proposition qui émane du président de la commission qui fait suite à des questions que nous avons posées au cours des débats. Lors du précédent Sdage, le collège des industriels avait déjà demandé une évaluation de l'impact économique de la disposition 3B sur le phosphore par rapport à la gestion des boues, des déchets et de retour au sol de la matière organique. L'agence de l'eau à l'époque avait financé une étude interne spécifique sur ce projet, qui avait duré deux ans et qui nous avait permis d'avoir une évaluation économique de l'impact de ces dispositions. Cela s'est passé il y a six ans déjà.

Concernant l'autorité environnementale en charge d'émettre un avis sur le projet de Sdage, des échos font état de modifications en cours au niveau national et du fait que cela va remonter au niveau du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Je vois avec satisfaction que des demandes qui apparemment ont été jugées légitimes sont prises en compte.

M. ROUSSEAU :

Sur cette question, il me semble qu'il existe un groupe permanent d'évaluation de la politique de l'agence de l'eau, lié au conseil d'administration. On se pose la question de l'impact de la prise en compte de l'environnement sur les activités économiques. Inversement, quel est l'impact sur la

santé générale, sur les milieux naturels aquatiques ? Sait-on tout sur cette question ? Est-ce pour cette raison que la planification ne s'en occupe pas ?

M. le président :

Ce sujet sera abordé dans la commission Planification où vous ferez cette proposition. Ainsi, nous aurons la possibilité de dialoguer sur ce sujet.

M. SAILLARD :

Il me semble que le groupe d'évaluation concerne l'agence de l'eau mais non pas le comité de bassin. Je pense qu'il est nécessaire d'éclaircir la position des uns et des autres. Je suis très favorable à l'approche d'une étude économique pour essayer d'améliorer la qualité des milieux et par là même nos pratiques. Il s'agit d'une demande du monde économique. Nos détracteurs disent souvent que nous sommes contre tout, ce qui n'est pas le cas. Nous sommes contre ce qui nous tue économiquement. Nous sommes surtout favorables pour améliorer nos pratiques et le milieu dans lequel nous vivons, c'est-à-dire dans nos campagnes auprès de nos rivières et de nos cours d'eau. Un tout petit ruisseau donne toujours l'impression d'être calme, paisible et agréable, sauf quand il grossit énormément, comme ce fût le cas dans le Midi. Nous essayons de garder cette culture du risque. Néanmoins, nous la perdons, nous l'oublions effectivement au fur et à mesure que les événements ne se déroulent pas.

Concernant l'aspect consensus, nous pouvons tout à fait avoir la même définition du mot consensus que M. Burlot. Nous pouvons être opposés à certains points pour des raisons qui nous sont propres mais le but est d'essayer d'arriver à un document qui soit admis par tout le monde. A un moment donné, il va falloir que chacun bouge sur ses lignes. Nous sommes tout à fait dans cet esprit au niveau agricole, j'espère que l'ensemble des intervenants le sont également.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Point n°6 de l'ordre du jour

M. SAQUET :

« La commission Littoral s'est réunie le 15 septembre 2015 avec deux points principaux à l'ordre du jour :

- la synthèse des avis sur le volet littoral du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne et les propositions de suite à donner ;*
- la mise en œuvre du plan gouvernemental algues vertes.*

Deux autres points ont été traités en point divers lors de cette commission :

- une information sur la révision du 10^e programme d'intervention 2013-2018 ;*
- l'avancement des programmes de mesure du PAMM suite à la phase de consultation.*

Concernant le volet littoral du projet de Sdage 2016-2021, l'élaboration du projet de Sdage 2016-2021 pour le volet littoral a été confiée à la commission Littoral. Après l'approbation du projet de Sdage lors du comité de bassin du 2 octobre 2014, les consultations des assemblées et du public ont été lancées en décembre 2014 et se sont closes respectivement en avril 2015 pour les retours des assemblées et en juin 2015 pour la consultation du public.

La commission Littoral a examiné l'ensemble des 214 avis émis ainsi que les propositions des modifications de rédaction sur les orientations et dispositions du chapitre 10 élaborées par le STB (service technique de bassin).

La commission a ainsi procédé à un examen du chapitre 10 orientation par orientation, en commençant par celles qui ont recueilli le plus grand nombre d'avis émis, soit : 10A, 10I, 10B, 10D, 10E et enfin 10C, 10F, 10G, 10H.

Suite à ces présentations, il ressort des débats les principaux points suivants.

Concernant l'orientation 10A relative à la réduction significative de l'eutrophisation des eaux côtières et de transition, les représentants de la profession agricole ont fait part de leur regret qu'en regard du nombre élevé de leurs remarques, pratiquement aucune n'ait été retenue, ce qui n'a pas été le cas pour d'autres orientations ou dispositions. Ils ont ainsi exprimé leur désaccord sur les propositions formulées notamment sur les points suivants :

- la possibilité juridique des Sage à fixer des objectifs chiffrés et datés, en application notamment des articles du Code de l'environnement (article R. 212-46) ; après débat sur le contenu exact de la rédaction de ces articles, il a été décidé que les éléments de réponse de l'annexe 1 du dossier de séance étant trop limités, le sujet dépassant le champ du seul littoral, ce point serait soumis à la commission Planification ;
- le souhait de fixer des objectifs en surface d'échouage plutôt qu'en flux d'azote ; le CEVA ayant précisé qu'il existe une bonne corrélation entre les deux éléments et le changement de référence pouvant perturber la mise en œuvre de la disposition dans les Sage, la modification n'a pas été retenue ;
- la demande de remplacer la notion de « pression nette » par « fuite » qui est plus parlant en matière agricole ; la proposition d'ajout d'un élément au glossaire a été proposée, ce point sera revu par la commission Planification.

Plusieurs interventions ont été faites sur la difficulté de respecter la date du 31 décembre 2017 pour réaliser les études de relargage d'azote issu des vasières, compte tenu de l'absence à ce jour d'outil méthodologique disponibles.

Après avoir rappelé que des premières expérimentations sont en cours, notamment avec le CEVA sur le golfe du Morbihan, il a été décidé de modifier la rédaction en remplaçant l'expression « doivent en priorité et avant le 31 décembre 2017 faire l'objet d'études » par « doivent engager en priorité avant le 31 décembre 2017 des études ».

Sur les demandes de modifications des modes de calcul des objectifs de réduction de la disposition 10 A1 (période de référence 1999-2003, objectif minimum porté à 50 %, quantile 90 plutôt que flux moyen, etc..) il a été décidé de conserver les références actuelles qui sont bien appréhendées par les acteurs des territoires concernés. Par ailleurs, la rédaction laisse la souplesse aux Sage pour adapter les objectifs à leur contexte.

La demande de remplacer le mot « nutriment » par « azote » a été validée sauf dans l'introduction de l'orientation et la disposition 10 A4 du fait de l'impact parallèle du phosphore sur les développements du phytoplancton.

Enfin, concernant le cas particulier du site de la Fresnaye, il a été confirmé le développement important d'algues vertes cette année 2015, en remplacement des algues brunes des années passées. Les causes de ces modifications ne sont à l'heure actuelle pas connues.

Même si l'indicateur actuel ne prend pas en compte l'algue brune *Pylaiella*, celle-ci est malgré tout un signe de déséquilibre trophique de la baie. Le maintien du site dans les bassins versants prioritaires de la disposition 10 A1 a été confirmé. L'objectif final, et donc le critère de sortie, est bien l'obtention d'un bon état stable des masses d'eau.

A l'issue de ces échanges et moyennant le report à la commission Planification de la possibilité juridique des Sage à définir des objectifs datés et chiffrés, la rédaction de l'orientation 10A et de ses dispositions a été adoptée, les représentants de la profession agricole ayant voté contre la disposition 10 A1.

Concernant l'orientation 10I relative à l'extraction de granulats (protection des écosystèmes littoraux), les propositions d'amendement établies par le service technique de bassin, notamment sur les éléments réglementaires, ont été adoptées.

Concernant l'orientation 10B relative à la limitation ou la suppression des rejets en mer, une nouvelle disposition 10 B4 relative aux déchets a fait l'objet d'échange notamment sur la limitation aux seuls déchets non dangereux. Des précisions sur la prise en compte des déchets dangereux

par d'autres réglementations ayant été apportés, la disposition a été adoptée moyennant l'ajout des usagers et non pas des seuls consommateurs quant aux acteurs concernés par l'information et la sensibilisation.

Sur les zones de stockage à mettre en œuvre à proximité des zones d'activité portuaire, le débat a porté sur l'affichage du caractère temporaire ou non de ces sites ainsi que sur leur localisation.

Des précisions ont été apportées à partir de l'expérience de la mise en œuvre des plan POLMAR d'une part sur les raisons économiques des coûts de transport qui conduisent à envisager ces sites à proximité des espaces portuaires ainsi que sur le caractère temporaire de ces dépôts.

La proposition de ne pas préciser cette notion de temporaire afin de laisser aux autres réglementations la possibilité d'un dépôt temporaire et longue a été retenue.

Moyennant ces modifications, l'ensemble de l'orientation 10B et de ses dispositions a été adoptée à l'unanimité.

Concernant les orientation 10D relative à la restauration et/ou la protection de la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle, 10E sur la restauration et/ou la protection de la qualité sanitaire des eaux des zones de pêche à pied de loisir et 10C portant sur la restauration et/ou la protection de la qualité sanitaire des eaux de baignade, plusieurs interventions sur la disposition 10 D1 ont porté sur l'extension à d'autres sites du classement en sites prioritaires : anse de Paimpol, rivière du Faou, sites de pêche à pied de loisir classés insalubres. Globalement, le constat général, quand on additionne les sites prioritaires proposés pour la conchyliculture et les pêches à pied professionnelles et de loisir, est que le littoral du bassin est de mauvaise qualité.

L'extension à d'autres sites qui ne ressortent pas au regard du mode de classement retenu conduirait à ne plus afficher que des priorités.

Il a été rappelé que même sans classement en priorité, tous les sites doivent faire l'objet d'un programme de protection ou restauration défini suite à l'étude du profil de vulnérabilité.

Concernant les cartes, pour plus de lisibilité, il a été proposé de compléter la légende par un avertissement pour indiquer que la représentation des bassins versants est à distinguer des zones pertinentes d'intervention qui seront définis à l'issue de l'étude du profil ; il a également été retenu le principe de faire apparaître la qualité de tous les sites de pêche à pied de loisir.

Enfin, les remarques de rédaction sur la référence aux problèmes posés par les eaux pluviales contaminées et le fait que l'aquaculture est un terme générique qui englobe l'algoculture ont été retenues.

Moyennant ces modifications, l'ensemble des orientations 10C, 10D et 10E et de leurs dispositions ont été adoptées à l'unanimité.

Concernant l'orientation 10F relative à l'aménagement du littoral en prenant en compte l'environnement, l'orientation 10G portant sur l'amélioration de la connaissance des milieux littoraux et l'orientation 10H sur la protection des écosystèmes littoraux, il n'a pas été formulé de remarques sur les propositions, hormis sur l'erreur de titre qui s'est glissée sur l'orientation 10I, copier-coller de l'orientation 10H.

Ces orientations ont été adoptées.

A l'issue de l'ensemble de ces échanges, le président a tenu à remercier l'ensemble des participants pour leur implication constructive dans l'élaboration du chapitre 10 relatif à la préservation du littoral, ce qui a permis de dégager un consensus sur la quasi-totalité des orientations et dispositions. Seuls quelques points seront soumis à l'avis de la commission Planification.

Concernant la problématique des algues vertes, l'agence de l'eau a dans un premier temps présenté un premier bilan technique et financier de la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes en Bretagne.

Une seconde présentation par le président et l'animateur du Sage de la baie de Saint-Brieuc a permis d'illustrer la mise en œuvre du plan algues vertes sur un bassin versant impliqué depuis longtemps dans la construction et la mise en œuvre d'un programme d'actions partagé entre les acteurs du territoire, visant à maîtriser et réduire les flux de nutriments arrivant dans la baie.

Enfin, les deux rapporteurs de la mission d'évaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne ont présenté les conclusions de leur rapport et les recommandations formulées auprès des ministères, à savoir :

- prolonger le plan d'un an pour concrétiser les actions et garantir le résultat ;*
- améliorer le partage de la connaissance et le suivi scientifique ;*
- jeter les bases d'un futur plan plus ambitieux.*

Suite à ces présentations, il ressort des débats les principaux points suivants :

- la définition d'objectifs partagés au niveau d'un bassin versant mérite d'être objectivée dans un cadre scientifique et technique à renforcer et un partage des expériences et des acquis serait à développer (conforme à la seconde recommandation de la mission d'inspection) ;*
- la réduction des phénomènes d'eutrophisation dans les bassins versants nécessite de sortir du débat passionné causes/responsabilité pour s'inscrire sur le long terme dans une démarche de construction de plans d'actions partagés identifiant les causes et les leviers ; les stratégies d'actions doivent prendre en compte les spécificités de chaque territoire et les marges de manœuvre de chacun ;*
- certains facteurs sont délicats à gérer : action de communication des médias, cadre mouvant (PAC, contentieux, ...), répartition des responsabilités Etat/collectivité/acteurs économiques ;*
- afin d'objectiver l'efficacité ou les difficultés de mise en œuvre du plan algues vertes, il est suggéré de comparer l'évolution des indicateurs de suivi des flux de nutriments par rapport à d'autres bassins versants non concernés par la mise en œuvre du plan ;*
- la mise en œuvre des actions du plan pourrait faire l'objet d'une évaluation économique et sociale dans un contexte agricole en mutation ;*
- la première recommandation de la mission d'inspection (prolongation d'une année) passe par la mobilisation des acteurs et la mise en œuvre des projets les plus porteurs de résultats ; cette condition nécessite de pouvoir juger de la réalité des engagements individuels dans le cadre de la réalisation des chartes ;*
- enfin, certains s'interrogent sur le manque d'engagement pour un véritable changement de la part des prescripteurs et dans ce cas, sur l'intérêt de repousser dans le temps l'application du cadre réglementaire.*

A propos de l'avancement des programmes de mesure du PAMM (plan d'actions pour le milieu marin), la direction interrégionale à la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest a présenté l'état d'avancement des travaux d'élaboration des plans d'actions pour le milieu marin découlant de la mise en œuvre de la DCSMM (directive cadre stratégie pour le milieu marin).

Une phase de consultation (du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 pour le public ; du 19 février 2014 au 18 juin 2015 pour les instances) a permis à chaque citoyen ainsi qu'aux assemblées de donner leur avis sur l'ensemble des éléments du PAMM.

Il ressort de cette présentation les éléments suivants :

- une faible participation du public ;*
- une participation active des instances Nord-Atlantique Manche-Ouest avec en particulier un avis défavorable du conseil maritime de façade NAMO ;*
- des avis positifs et négatifs qui mettent en évidence des éléments clés communs :*
 - o revoir la forme et améliorer la compréhension (harmonisation entre sous-régions marines, utilisation d'un champ lexical positif, lisibilité à améliorer, précisions à apporter) ;*
 - o réviser les mesures nouvelles et existantes (volonté d'être plus ambitieux, propositions de compléments, expressions de refus) ;*
 - o coordonner et articuler les politiques publiques (avec les collectivités territoriales, avec les usagers, aux niveaux local, national et international) ;*
 - o garantir les moyens de mise en œuvre (moyens financiers, humains, techniques, identification des contributeurs).*

La prise en compte de l'ensemble des observations va nécessiter un travail :

- *d'harmonisation des objectifs environnementaux opérationnels pour Manche-Atlantique ;*
- *de réécriture (sur le fond et la forme) et de contraction des documents ;*
- *de définition des financements.*

Concernant l'information sur la révision du 10^e programme d'intervention (2013-2018), une simple information des membres de la commission Littoral relative à la révision à mi-parcours du 10^e programme d'intervention a été faite sur le fondement des éléments (non validés à ce stade) du dossier de la commission Programmes du 17 septembre 2015.

Cette présentation a été ciblée sous l'angle des principales évolutions proposées à la commission Programmes au titre de la préservation des enjeux littoraux. Elle s'est inscrite dans la continuité de la commission Littoral organisée à Saint-Hilaire-de-Riez le 2 avril 2015 lors de laquelle un bilan 2013-2014 de l'avancement de la mise en œuvre du programme et de son volet littoral avait été présenté et un débat avait conduit à identifier des pistes d'évolution possible du programme en lien avec les enjeux littoraux.

Parmi les évolutions envisagées intéressant le littoral, peuvent être cités :

- *la reconduite du DDO (document départemental d'orientation) avec bonification des subventions pour les systèmes d'assainissement prioritaires, qui intéresse en particulier les usages baignade, pêche à pied de loisir et professionnelle ainsi que la conchyliculture ;*
- *l'augmentation du taux d'aide pour la mise en conformité des mauvais branchements ;*
- *la prise en compte dans les modalités industrielles des travaux sur les réseaux visant à la réduction des rejets directs des effluents (évolution importante vis-à-vis des activités portuaires mais également des campings littoraux, etc.) ;*
- *la prise en compte de la destruction du bâti dans l'assiette des dépenses éligibles au titre des zones humides, à étudier au cas par cas et soumis à l'accord du conseil d'administration ;*
- *le passage à un taux maximal du financement des études de connaissance patrimoniale des réseaux de distribution.*

Ces évolutions possibles s'inscrivent bien dans la continuité des échanges de la commission Littoral de 2 avril 2015. »

MISE EN PLACE DE LA COMINA

Point n°8 de l'ordre du jour

M. le président :

Il reste à pourvoir, dans le cadre de la mise en place de la COMINA (commission relative au milieu naturel aquatique) :

- un poste de représentant des départements ;
- deux postes de représentants des communes ;
- un poste de président de commission locale de l'eau.

Il faudra prendre contact avec M. Doron pour faire des propositions sur ce domaine, la COMINA devant se réunir demain matin à 10h.

POINTS DIVERS

Point n°9 de l'ordre du jour

M. le président :

Je vous rappelle les prochaines dates des réunions :

- la séance plénière du comité de bassin : le mercredi 4 novembre 2015 ;
- la commission Planification : le 14 octobre à 10h ;
- la COMINA : le 9 octobre à 10h ;
- la commission Inondations, plan Loire : le 13 octobre à 10h.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45)

Comité de bassin

08/10/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 158 ok

Statut : P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés	
104	166	5	-8	171	185	185	9	63	63
								45	18
1	2			0	P AIME	Usagers		MAUSSION	
1	1			0	P ALBERT	Collectivités territoriales			
	0			0	PV ANTON	Collectivités territoriales			PELICOT
	0			0	PV AUCONIE	Collectivités territoriales			POINTEREAU
	0			0	PV BARNIER	Collectivités territoriales			FRECHET
	0			0	PV BARRET	Etat et établissements publics			JAU
1	1			0	P BEAUFILS	Usagers			
	0			0	P BEAUJANEAU	Collectivités territoriales			
	0			0	PV BECHLER	Etat et établissements publics			GAILLET
	0			0	P BELAUD	Collectivités territoriales			
1	1			0	P BELLARD	Usagers			
1	3			0	P BERTRAND	Etat et établissements publics		GAUTHIER	JACQ
	0			0	BITEAU	Usagers			
1	2	X		-2	P BLACHON	Usagers		PLESSIS	
1	1			0	P BLEUNVEN	Collectivités territoriales			
1	2			0	P BODARD	Collectivités territoriales		BOUJOT	
1	1			0	P BOISNEAU Jean-Paul	Collectivités territoriales			
1	3			0	P BOISNEAU Philippe	Usagers		CHELLET	VALLEE
1	1			0	P BONNEFOUS	Usagers			
1	2			0	P BONNET	Collectivités territoriales		LOSTANLEN	
1	3			0	R BONNEVILLE	Etat et établissements publics	SIMON	CHALUS	COMET
1	1	X		-1	P BONNIN	Collectivités territoriales			
1	3			0	P BOUCHARDY	Collectivités territoriales		VIGNAL	RIAMON
	0			0	PV BOUJOT	Collectivités territoriales			BODARD
	0			0	A BOUSSARD	Collectivités territoriales			
	0			0	BRAVARD	Collectivités territoriales			
	0			0	BRET	Usagers			
	0			0	BROCHOT	Collectivités territoriales			
1	1			0	P BRUGIERE	Usagers			
1	1			0	P BRUNY	Usagers			
	0			0	PV BUIN	Usagers			GOUSSET
1	2			0	P BURLOT	Collectivités territoriales		THOMAZO	
1	1			0	P CAROLY	Usagers			
1	1			0	P CAUDAL	Collectivités territoriales			
	0			0	PV CAYREL	Etat et établissements publics			HIRTZIG
1	1			0	P CEDELLE	Collectivités territoriales			
	0			0	PV CHALUS	Etat et établissements publics			BONNEVILLE
1	2			0	P CHASSANDE	Etat et établissements publics		DE OLIVEIRA	
	0			0	PV CHATRY	Usagers			DE BOYSSON
	0			0	PV CHELLET	Usagers			BOISNEAU Philippe
1	1			0	P CHITO	Collectivités territoriales			
	0			0	PV COISNE	Usagers			SOUBOUROU
	0			0	PV COLLET	Usagers			MERY
	0			0	PV COLLETER	Usagers			TIENGOU
	0			0	PV COMET	Etat et établissements publics			BONNEVILLE
	0			0	PV COUTURIER	Collectivités territoriales			GIBEY
1	1			0	P COZIC	Collectivités territoriales			
1	2			0	R DAMIE	Etat et établissements publics	MORAGUEZ	DE CADEVILLE	
1	2			0	P DAMIENS	Collectivités territoriales		PALPACUER	
	0			0	PV D'AUX	Collectivités territoriales			LECHAUVE
1	1			0	R DAVID	Etat et établissements publics	HUGUET		
1	1	X		-1	P DE BEAUMESNIL	Usagers			
1	2			0	P DE BOYSSON	Usagers		CHATRY	
	0			0	PV DE CADEVILLE	Etat et établissements publics			DAMIE
	0			0	PV DE GUENIN	Etat et établissements publics			GAILLET
1	2			0	P DE LESPINAY	Usagers		HUET	
	0			0	PV DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics			CHASSANDE
	0			0	PV DE REDON	Collectivités territoriales			LECHAUVE
1	3			0	P DEGUET	Collectivités territoriales		RABINEAU	LEFEBVRE
	0			0	A DELAPORTE	Collectivités territoriales			
	0			0	PV DELPUECH	Etat et établissements publics			DUFRESNOY
	0			0	PV DELZANT	Etat et établissements publics			DUFRESNOY
1	2	X		-2	R DEMARCQ	Etat et établissements publics	GOMEZ	MARIE	

Comité de bassin

08/10/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 158 ok

Statut : P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés	
104	166	5	-8	171	185	185	9	63	63
							45	18	
1	1			0	P DENIS	Usagers			
	0			0	PV DHUY	Usagers			MERY
1	3			0	P DIDON	Etat et établissements publics	NOARS	VERMEULEN	
1	1			0	P DORON	Usagers			
	0			0	DOUCET	Collectivités territoriales			
1	2			0	P DOUGE	Collectivités territoriales	HERVOCHON		
	0			0	PV DRAPEAU	Collectivités territoriales			MORIN
1	1			0	P DREVET	Usagers			
1	3			0	P DUFRESNOY	Etat et établissements publics	DELZANT	DELPUECH	
1	1			0	P DURAND	Usagers			
	0			0	PV FAUCHER	Collectivités territoriales			RAMBAUD
1	1			0	P FAUCONNIER	Usagers			
1	1			0	P FAUVEL	Collectivités territoriales			
1	1			0	P FLEUTIAUX	Etat et établissements publics			
	0			0	PV FONTAINE	Usagers			PATURAT
1	3			0	P FRECHET	Collectivités territoriales	BARNIER	JODAR	
1	3			0	R FUZEAU	Etat et établissements publics	BOUQUET	LASMOLES	
	0			0	PV GAGNEUX	Collectivités territoriales			RAMBAUD
	0			0	A GAILLARD	Collectivités territoriales			
1	3			0	R GAILLET	Etat et établissements publics	DE GUENIN	BECHLER	
1	1			0	P GANDRIEAU	Usagers			
1	2			0	P GANNE	Usagers	MOSSANT		
1	2	X		-2	P GASCHET	Collectivités territoriales	RIOTTE		
1	1			0	P GAULANDEAU	Usagers			
	0			0	PV GAUTHIER	Etat et établissements publics			BERTRAND
1	2			0	P GIBEBY	Collectivités territoriales	COUTURIER		
1	1			0	P GILBERT	Usagers			
1	1			0	P GOUPY	Usagers			
1	3			0	P GOUSSET	Usagers	VIGIER	BUIN	
	0			0	PV GRELICHE	Etat et établissements publics			HIRTZIG
1	1			0	P GRIMPRET	Collectivités territoriales			
1	1			0	P GROSJEAN	Collectivités territoriales			
1	1			0	P GUILLAUME	Usagers			
	0			0	PV GUYOT	Etat et établissements publics			NAVEZ
1	1			0	P HANGARD	Usagers			
1	1			0	P HERILIER	Usagers			
1	1			0	P HERVE	Collectivités territoriales			
	0			0	PV HERVOCHON	Collectivités territoriales			DOUGE
1	3			0	R HIRTZIG	Etat et établissements publics	DONDASSÉ	CAYREL	
	0			0	PV HUET	Usagers			DE LESPINAY
	0			0	PV JACQ	Etat et établissements publics			BERTRAND
1	1			0	P JANVROT	Usagers			
1	2			0	P JAU	Etat et établissements publics	BARRET		
	0			0	PV JODAR	Collectivités territoriales			FRECHET
1	1			0	P LARDON	Usagers			
	0			0	PV LAISNE	Etat et établissements publics			LEIBREICH
1	2			0	R LASFARGUES	Etat et établissements publics	WICKER		
	0			0	PV LASMOLES	Etat et établissements publics	VATIN		FUZEAU
	0			0	PV LE FAOU	Usagers			SIMARD
1	1			0	P LE GOFF	Collectivités territoriales			
1	1			0	P LE SAULNIER	Collectivités territoriales			
1	3			0	P LECHAUVE	Collectivités territoriales	D'AUX	DE REDON	
1	2			0	P LEDEUX	Collectivités territoriales	MICHEL		
	0			0	PV LEFEBVRE	Collectivités territoriales			DEGUET
1	1			0	P LEFEBVRE-RAUDE	Usagers			
1	1			0	P LEFORT	Collectivités territoriales			
1	2			0	P LEIBREICH	Etat et établissements publics	LAISNE		
	0			0	LEMARE	Collectivités territoriales			
	0			0	PV LONQUEU	Usagers			SAILLARD
	0			0	PV LOSTANLEN	Collectivités territoriales			BONNET
1	1			0	P LUCAUD	Collectivités territoriales			
	0			0	PV MALHERBE	Etat et établissements publics			FUZEAU
	0			0	A MARCELLOT	Collectivités territoriales			

Comité de bassin

08/10/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 158 ok

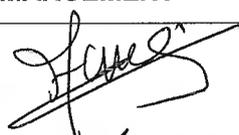
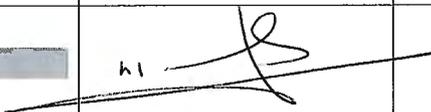
Statut : P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

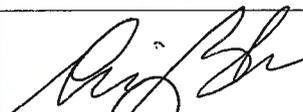
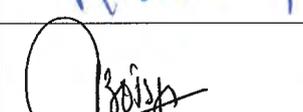
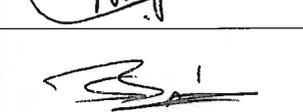
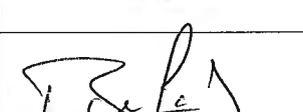
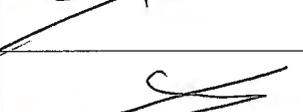
Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés	
104	166	5	-8	171	185	185	9	63	63
							45	18	
	0		0	PV	MARIE	Etat et établissements publics			DEMARCO
	0		0	A	MAURIN	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	MAUSSION	Usagers			AIME
	0		0	A	MEHEUST	Collectivités territoriales			
1	1		0	P	MENIER	Usagers			
1	3		0	P	MERY	Usagers	COLLET	DHUY	
	0		0	PV	MICHEL	Collectivités territoriales			LEDEUX
	0		0	PV	MILLIERAS	Usagers			SOUBOUROU
1	1		0	P	MOELO	Usagers			
	0		0		MORANDEAU	Usagers			
1	2		0	P	MORIN	Collectivités territoriales	DRAPEAU		
	0		0	PV	MOSSANT	Usagers			GANNE
1	3		0	R	NAVEZ	Etat et établissements publics	STRZODA	GUYOT	
	0		0	PV	NOARS	Etat et établissements publics			DIDON
	0		0	PV	PALPACUER	Collectivités territoriales			DAMIENS
1	2		0	P	PATURAT	Usagers	FONTAINE		
1	3		0	P	PELICOT	Collectivités territoriales	PRORIOU	ANTON	
1	1		0	P	PELLERIN	Usagers			
	0		0	P	PENAUD	Usagers			
1	1		0	P	PETROT	Usagers			
1	1		0	P	PIERSON	Usagers			
	0		0	PV	PIRIOU	Usagers			ROBERT Jacques
	0		0	PV	PLESSIS	Usagers			BLACHON
1	2		0	P	POINTEREAU	Collectivités territoriales	AUCONIE		
	0		0	PV	PRORIOU	Collectivités territoriales			PELICOT
1	1		0	P	QUENOT	Usagers			
1	1		0	P	QUILLET	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	RABINEAU	Collectivités territoriales			DEGUET
1	3		0	P	RAMBAUD	Collectivités territoriales	GAGNEUX	FAUCHER	
	0		0	PV	RIAMON	Collectivités territoriales			BOUCHARDY
	0		0	PV	RIOTTE	Collectivités territoriales			GASCHET
1	1		0	P	ROBERT Alain	Usagers			
1	2		0	P	ROBERT Jacques	Usagers	PIRIOU		
1	1		0	P	ROBERT Jean-François	Collectivités territoriales			
1	1		0	P	ROCHER	Usagers			
1	1		0	P	ROLLAND	Collectivités territoriales			
1	1		0	P	ROUFFET-PINON	Usagers			
1	1		0	P	ROUSSEAU	Usagers			
	0		0	A	ROUSSET	Collectivités territoriales			
1	2		0	P	SAILLARD	Usagers	LONQUEU		
1	1		0	P	SAQUET	Usagers			
1	1		0	P	SAUMUREAU	Usagers			
1	2		0	P	SAUVADE	Collectivités territoriales	SAUVEZ		
	0		0	PV	SAUVEZ	Collectivités territoriales			SAUVADE
1	2		0	P	SIMARD	Usagers	LE FAOU		
1	3		0	P	SOUBOUROU	Usagers	MILLIERAS	COISNE	
	0		0	PV	STRZODA	Etat et établissements publics			NAVEZ
1	1		0	P	TAUFFLIEB	Usagers			
	0		0	PV	THOMAZO	Collectivités territoriales			BURLLOT
	0		0	P	TIENGOU	Usagers	COLLETER		
1	1		0	P	TROUVAT	Usagers			
	0		0	PV	VALLEE	Usagers			BOISNEAU Philippe
	0		0	PV	VATIN	Etat et établissements publics			LASFARGUES
1	1		0	P	VENDROT	Usagers			
	0		0	PV	VERMEULEN	Etat et établissements publics			DIDON
	0		0	PV	VIGIER	Usagers			GOUSSET
	0		0	PV	VIGNAL	Collectivités territoriales			BOUCHARDY
1	1		0	P	VOISIN	Usagers			
1	1		0	P	YVARD	Collectivités territoriales			

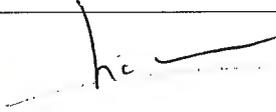
COMITÉ DE BASSIN

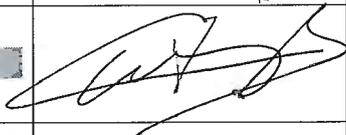
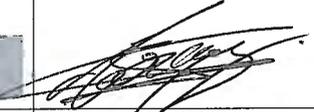
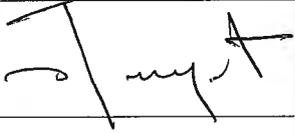
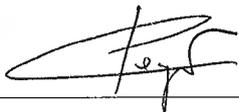
Réunion le jeudi 8 octobre 2015

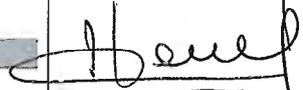
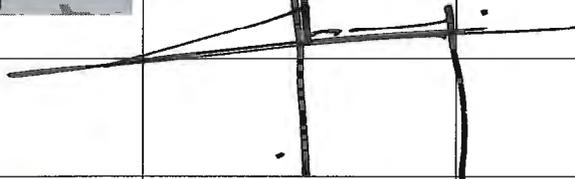
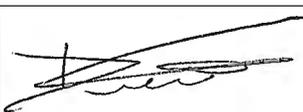
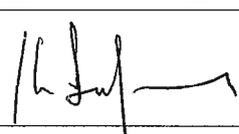
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

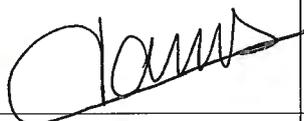
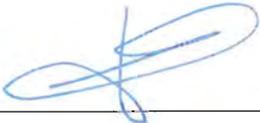
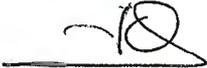
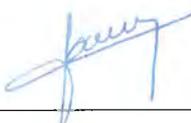
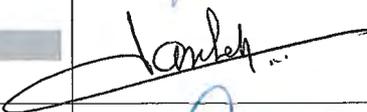
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. AIME Christian		Mme MAUSSION Patricia
P	M. ALBERT Philippe		
A	Mme ANTON Stéphanie		
A	Mme AUCONIE Sophie		
A	M. BARNIER Jean-François		
A	Mme BARRET Christiane		
P	M. BEAUFILS Marc		
P	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BECHLER Jean-Yves		
P	M. BELAUD Bernard		
P	M. BELLIARD Jean-Luc		
P	M. BERTRAND Patrick		M. JACQ François Mme GAUTHIER Odile
A	M. BITEAU Benoît		

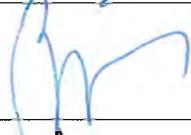
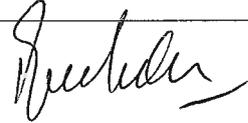
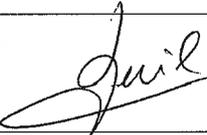
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Ne déjeune pas	P M. BLACHON Eric		M. PLESSIS Georges
	P M. BLEUNVEN Yves		
	P M. BODARD Philippe		M. BOUJOT Jérôme
	P M. BOISNEAU Jean-Paul		
	P M. BOISNEAU Philippe		M. VALLEE Mickaël M. CHELLET Pascal
	P M. BONNEFOUS Nicolas		
	P M. BONNET Maurice		M. LOSTANLEN Georges
	A Mme BONNEVILLE Annick R. par M. Étienne SIMON		M. CHALUS Jean-Pierre M. COMET Henri-Michel
	P M. BONNIN Philippe		
X + chauffeur	P M. BOUCHARDY Christian		Mme VIGNAL Odile Mme RIAMON Marie-Hélène
	A M. BOUJOT Jérôme		
	A M. BOUSSARD François		
	A M. BRAVARD Michel		
	A M. BRET Olivier		
	A M. BROCHOT Frédéric		
	A M. BRUGIERE Marc		

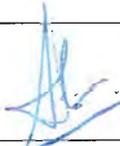
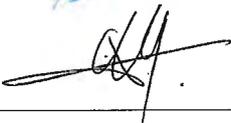
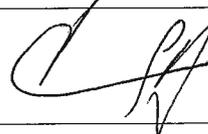
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P Mme BRUNY Régine		
	A M. BUIN Pierre		
	P M. BURLOT Thierry		M. THOMAZO Roger
	P Mme CAROLY Celine		
	P M. CAUDAL Claude		
	A M. CAYREL Laurent		
	P M. CEDELLE Serge		
	A M. CHALUS Jean-Pierre		
	P M. CHASSANDE Christophe		M. DE OLIVEIRA Emmanuel
	A M. CHATRY Thierry		
	A M. CHELLET Pascal		
 + chauffeur	P M. CHITO Christian		
	A M. COISNE Henri		
	A M. COLLET Yannick		
	A M. COLLETER Jean-Yves		
	A M. COMET Henri-Michel		

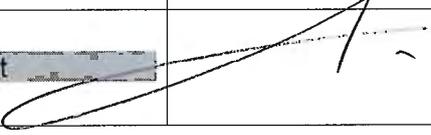
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. COUTURIER Christian		
	P M. COZIC Thierry		
	A Mme D'AUX Anne		
	A M. DAMIE Philippe R. par Mme Françoise MORAGUEZ		M. DE CADEVILLE Olivier
	P M. DAMIENS Jean-Bernard		M. PALPACUER Bernard
	A Mme DAVID Isabelle R. par M. Daniel HUGUET		
	P M. DE BEAUMESNIL Michel		
	P M. DE BOYSSON Xavier		M. CHATRY Thierry
	A M. DE CADEVILLE Olivier		
	A M. DE GUENIN Philippe		
	P M. DE LESPINAY Josselin		M. HUET Gilles
	A M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
	A M. DE REDON Louis		
	P M. DEGUET Gilles		M. RABINEAU Pierre M. LEFEBVRE André
	A Mme DELAPORTE Blandine		
	A M. DELPUECH Michel		

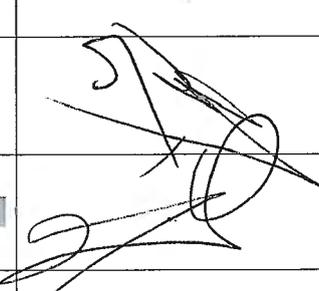
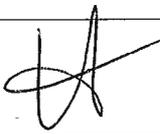
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. DELZANT Eric		
	A	M. DEMARCQ François R. par M. Eric GOMEZ		M. MARIE Christian 
	P	M. DENIS Bernard		
	A	M. DHUY Dominique		
	P	M. DIDON Emmanuel		M. VERMEULEN Patrice Mme NOARS Françoise
	P	M. DORON Jean-Paul		
	A	M. DOUCET Claude		
	P	M. DOUGE Christophe		M. HERVOCHON Freddy
	A	M. DRAPEAU Jean-Luc		
	P	M. DREVET Vincent		
	P	M. DUFRESNOY Philippe		M. DELPUECH Michel M. DELZANT Eric
	P	M. DURAND Dominique		

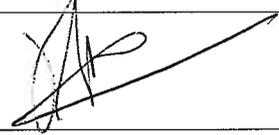
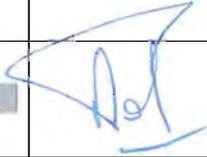
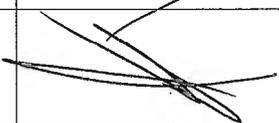
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. FAUCHER Noël		
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel		
P	M. FAUVEL Auguste		
P	M. FLEUTIAUX Claude		
A	M. FONTAINE Olivier		
P	M. FRECHET Daniel		M. BARNIER Jean-François Mme JODAR Christine
A	M. FUZEAU Michel R. par M. Jérémie BOUQUET		Mme LASMOLES Isabelle M. MALHERBE Hervé
A	M. GAGNEUX Jean-Yves		
A	M. GAILLARD Thierry		
P	M. GAILLET Jean-Roch <i>reprise de M. Fremont</i>		M. DE GUENIN Philippe M. BECHLER Jean-Yves
P	M. GANDRIEAU James		
P	M. GANNE Jean-Daniel		M. MOSSANT Pierre
P	M. GASCHET Pierre		M. RIOTTE Emmanuel
P	M. GAULANDEAU Claude		
A	Mme GAUTHIER Odile		
P	M. GIBEY Jean-Marc		M. COUTURIER Christian

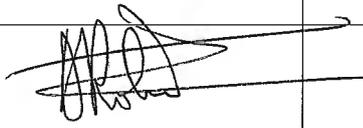
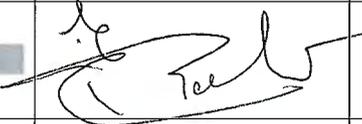
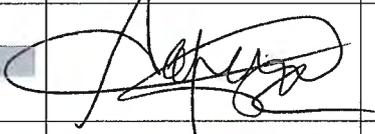
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. GILBERT André		
	P	M. GOUPY Bernard		
	P	M. GOUSSET Bernard		M. BUIN Pierre M. VIGIER André
	A	M. GRELICHE Patrice		
	P	M. GRIMPRET Christian		
	P	M. GROSJEAN Francis		
	P	M. GUILLAUME Pierre		
	A	M. GUYOT Patrice		
	P	M. HANGARD Gregory		
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
+ chauffeur	P	M. HERVE Marc		
	A	M. HERVOCHON Freddy		
	A	Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ		M. CAYREL Laurent M. GRELICHE Patrice
	A	M. HUET Gilles		
	A	M. JACQ François		
	P	M. JANVROT Guy		

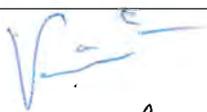
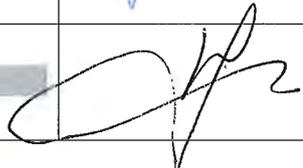
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. JAU Michel		Mme BARRET Christiane
A	Mme JODAR Christine		
A	M. LAISNE Loïc		
P	M. LARDON Antoine		
A	M. LASFARGUES Frédéric R. par M. Frédéric WICKER		M. VATIN, Thierry
A	Mme LASMOLES Isabelle		
A	Mme LE FAOU Lénaïck		
P	M. LE GOFF Roger		
P	Mme LE SAULNIER Brigitte		
P	M. LECHAUVE Michel		Mme D'AUX Anne M. DE REDON Louis
P	M. LEDEUX Jean-Louis		M. MICHEL Louis
A	M. LEFEBVRE André		
P	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
P	M. LEFORT Pierre		
P	M. LEIBREICH Johann		M. LAISNE Loïc
A	M. LEMARE Jacques		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. LONQUEU Benoit		
	A	M. LOSTANLEN Georges		
	P	M. LUCAUD Laurent		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. MALHERBE Hervé		
	A	M. MARCELLOT René		
	A	M. MARIE Christian		
	A	M. MAURIN Bruno		
	A	Mme MAUSSION Patricia		
	A	Mme MEHEUST Véronique		
	A	M. MENIER Jean-René		
	P	M. MERY Yoann		M. COLLET Yaïnick M. DHUY Dominique
	A	M. MICHEL Louis		
	A	M. MILLIERAS Christophe		
	P	M. MOELO Jean-Yves		
	A	M. MORANDEAU Philippe		
 + chauffeur	P	M. MORIN Serge		M. DRAPEAU Jean-Luc
	A	M. MOSSANT Pierre		
	A	M. NAVEZ Marc R par M. Serge LE DAFNIET		M. GUYOT Patrice M. STRZODA Patrick
	A	Mme NOARS Françoise		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. PALPACUER Bernard		
	P	M. PATURAT Jacques		M. FONTAINE Olivier
Président	P	M. PELICOT Joël		Mme ANTON Stéphanie M. PRORIOU Jean
	P	M. PELLERIN François-Marie		
	P	M. PENAUD Jean		
	P	M. PETROT Régis		
	P	M. PIERSON Jean-Paul		
	A	M. PIRIOU Jean-Yves		
	A	M. PLESSIS Georges		
	P	M. POINTÉREAU Rémy		Mme AUCONIE Sophie
	A	M. PRORIOU Jean		
	P	M. QUENOT Gérard		
	P	M. QUILLET Lionel		
	A	M. RABINEAU Pierre		
	P	M. RAMBAUD Eric		M. FAUCHER Noël M. GAGNEUX Jean-Yves
	A	M. RAOULT Loïc		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme RIAMON Marie-Hélène		
	A	M. RIOTTE Emmanuel		
	P	M. ROBERT Alain		
	P	M. ROBERT Jacques		M. PIRIOU Jean-Yves
	P	M. ROBERT Jean-François		
	P	Mme ROCHER Isabelle		
	P	M. ROLLAND Benoît		
	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		
	A	Mme ROUSSET Nathalie		
	P	M. SAILLARD Vincent		M. LONQUEU Benoit
	P	M. SAQUET Christian		
	P	M. SAUMUREAU Marc		
✓ + chauffeur	P	M. SAUVADE Bernard		M. SAUVEZ Marc
	A	M. SAUVEZ Marc		
	P	M. SIMARD Jean-Pierre		Mme LE FAOU L'énaïck

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. SOUBOUROU Christian		M. MILLIERAS Christophe M. COISNE Henri
A	M. STRZODA Patrick		
P	M. TAUFFLIEB Eric		
A	M. THOMAZO Roger		
P	M. TIENGOÛ Alain		M. COLLETER Jean-Yves
P	M. TROUVAT Pierre		
A	M. VALLEE Mickaël		
A	M. VATIN Thierry		
P	M. VENDROT Michel		
A	M. VERMEULEN Patrice		
A	M. VIGIER André		
A	Mme VIGNAL Odile		
P	M. VOISIN Jean-Bernard		
P	Mme YVARD Severine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	169

Présents : 106
Dont représentés : 8
Pouvoirs donnés : 63

Absents : 82

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 8 octobre 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ Virginie	
	P M. GUTTON Martin	
	A M. MARTINOT Bertrand	
	P Mme STEINFELDER Mauricette	

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 8 octobre 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Participent également

	NOM	EMARGEMENT
	P M. ARRONDEAU Jean-Pierre Animateur	
	P Mme BLANLOEIL-RENOUX Nathalie Responsable dossier environnement CRA du Centre - Accompagne M. LIROCHON	Saillard Blanc
	P M. CAPDEVILLE Bruno	
	P M. CARTIER Johnny	
	P M. CHAPLAIS Samuel Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire	
	P M. CHAUVIERE Romain	
	P ✓ Mme DEVAUX-ROS Claire	
	P Mme DURAND Florence	
	P Mme GIRAUD Anaïs	
	P M. GOUSSEAUD Francis	
	P M. LE BRAS Daniel Président de la commission locale de l'eau La Laïta	
Ne déjeune pas	P M. METAYER Frédéric	EXCUSE
Excuse	P Mme NORMAND Bénédicte Directrice service environnement	

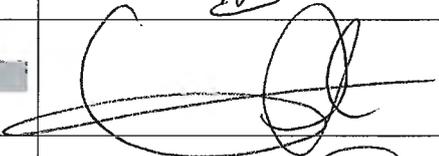
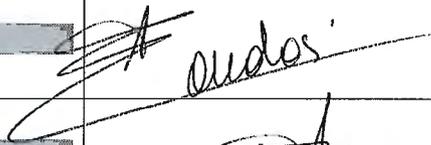
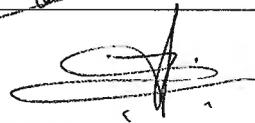
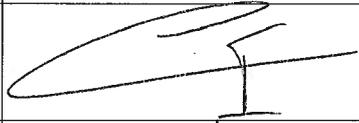
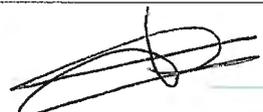
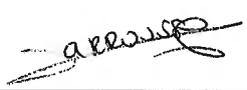
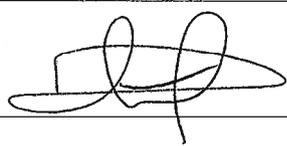
	NOM	EMARGEMENT
P	Mme PROY Dominique	
P	Mme RAFFARD Catherine	
P	M. RIDEAU Rodolphe <i>Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques</i>	
P	M. RIVOAL Florian <i>Chargé de mission</i>	
P	M. TIRARD Emile	
P	Mme WITTEN Aude <i>Accompagne M. Burlot</i>	

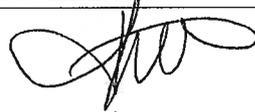
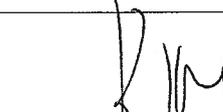
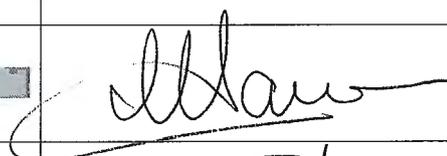
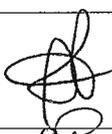
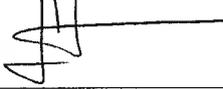
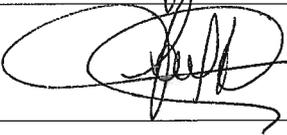
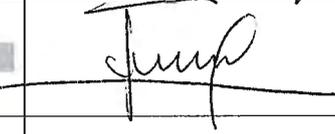
M. PROSPER Julien

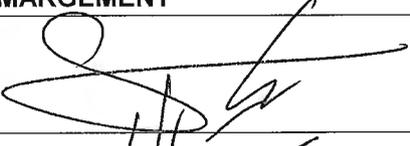
Legrand Nathanaël



Agence

	NOM	EMARGEMENT
P	M. ALET Bernard	
P	Mme BEAUCHAINE Magali	
P	Mme BLANC Céline	
P	M. BOUDON Gérard	
P	M. BOUJU Etienne	
P	Mme BOURDAIS Anne	
P	M. BROCHIER Christophe	
P	M. BROUDICHOU Alexis	
P	Mme DETOC Sylvie	
P	Mme DORET Bernadette	
P	M. GIGOT Alain	
P	M. GITTON CLAUDE	
P	Mme HERMITEAU Ingrid	
P	Mme JARROUSSE Veronique	
P	M. JULLIEN David	

	NOM	EMARGEMENT
P	Mme JULLIEN Edwige	
P	M. KARPUTA Jean-Michel	
P	M. LE BESQ Rémi	
P	M. LESCIÉUX Régis	
P	Mme LORAND Myriam	
P	Mme MAURIN Sandrine	
P	Mme MEJJAT HOURIA	
P	M. MORVAN Jean-Pierre	
P	Mme OPERIOL Paule	
P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	
P	M. PINAULT Laurent	
P	M. RAYNARD Olivier	
P	M. RIGUIDEL Philippe	
P	M. RIVOAL Jean-Louis	
P	Mme ROBILIARD Marion	
P	M. SAPPEY ALAIN	

		NOM	EMARGEMENT
	P	M. STEIN Michel	
	P	M. VIDEAU Vincent	
	P	M. VIENNE Laurent	

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE
DU JEUDI 8 octobre 2015

COLLÈGE	NOM	PRÉNOM	HEURE DÉPART	DONNE POUVOIR A	ÉMARGEMENT
et.	GASCLET	J.P.	12 h.	/	<i>[Signature]</i>
	<i>[Signature]</i>		<i>[Signature]</i>		
	Blaehon		13h 30		
	Commez		13h 35		